



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La célébration de la fête nationale à Luxembourg	1
Le Memorial Day à Luxembourg	2
La visite officielle de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, à Madrid	3
Le Conseil Européen à Luxembourg les 27 et 28 avril	5
Die wirtschaftliche Situation im Industriedreieck Saar-Lor-Lux	
Conférence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement	9
La 12 ^e Conférence des ministres européens de la Justice à Luxembourg	12
Les réunions de printemps de l'assemblée de l'Atlantique Nord	14
Le 75 ^e anniversaire de la Fédération des artisans	16
Petit, mais raisonnable	
Interview de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, dans le magazine «trends-tendances»	18
Restructuring of industrial and financial sectors stressed by Luxembourg Government	
Article de Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances, dans l'«American Banker»	21
Luxembourg holds 25% of all Eurocredits to non-banking sector	
Article de Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances, dans l'«American Banker»	23
Message du Gouvernement à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Environnement	24
L'activité de l'Arbed en 1979	25
La SNCI en 1979	28
Le port de Merttert en 1979	32
Nouvelles diverses	33
Chambre des Députés	39

4/80

Avril-Mai-Juin 1980

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Bulletin de documentation

La célébration de la Fête Nationale à Luxembourg

Les traditionnelles cérémonies à l'occasion de la fête nationale luxembourgeoise débutèrent dans la soirée de dimanche, 22 juin, avec le dépôt de fleurs devant le monument aux Morts de la Force Publique par les Commandants de l'Armée et de la Gendarmerie et le Directeur de la Police, en présence de détachements militaires et de la musique militaire. Une foule imposante massée devant le palais grand-ducal a ensuite longuement ovationné Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et le Prince Guillaume, qui répondirent par des gestes de la main aux acclamations de la population.

La veille de la fête nationale fut clôturée par un concert patriotique à la place d'Armes, un bal populaire au Cercle municipal et un feu d'artifice tiré du pont Adolphe.

Relevons encore qu'à l'occasion de la fête nationale Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, s'adressa à la population luxembourgeoise sur les antennes de Radio-Télé-Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution diffusée au cours du programme en langue luxembourgeoise de Radio-Luxembourg et au cours de l'émission télévisée «Hei Elei - Kuck Elei».

Message radiodiffusé de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, à la veille de la Fête Nationale

Méng léif Matbierger,

Dëser Deeg huet an der Chamber eng Debatt stattfont déi ee kënnt als Alédung zum Nationale Feierdag vun 1980 betruechten. Als Äntwert op en Artickel an enger däitscher Zeidong, deen onst Lëtzebuenger Gefill blesséiert huet, hun déi 59 Députéierten eemiddeg a geschlossen eng Resolution gestëmmt, an där gefrot gët datt ons Sprooch och gesetzlech als national Sprooch vun de Lëtzebuenger soll unerkannt gin.

D'Bestriewen vun der Chamber gong dohin, fir op en Neis déi nët verkennbar Identitéit vun der Lëtzebuenger Nation ze ënnersträchen, déi sech ënner anerem mee op engem wesentleche Ponkt an onser Hémechtsprooch ausdreckt.

Dës Identitéit hu mer am Krich ënner Drock an Terror verdedegt a si huet och zenterhier munnech Geleënheet font fir sech ze manifestéieren an ze stäerken.

Den 23. Juni as deen Dag wou mer ons op ons selwer, op ons Identitéit, op dat wat ons vun aneren ënnerscheed besanne sollen. Et as niesen der Sprooch nach munnech Aneres, wat ons Besonneschheet ausmécht: d'wiesselvoll Geschicht vun engem Lëtzebuenger Staatswiesen, ons Gebräicher, ons kulturell Positioun, déi ons derzou bréngt, a verschidde Sproochen offiziell ze korrespondéieren oder literaresch ze schafen, ons human a sozial Opfaassung vun der menschlecher Gesellschaft, ons geeschteg Traditionen an net zulescht ons demokratesch Arichtungen. Als bewährten Schlossteen vun onsen Institutionen gëlt ons national Dynastie, an et as duerfir keen Zoufall, wann de Nationale Feierdag mat der offizieller Gebuurtsdagfeier vun onsem Staatschef, dem Grand-Duc, zesumme fällt.

An enger Zäit, wou a ville Länner ënner groussen Zerräissprouwen ëm d'héchst Stellung am Staat geronge gët, an d'politesch Régimer an hirer héchster Expressioun oft wackelen, hu mir am Faktor vun onser Dynastie eng Garantie vun Kontinuitéit a Stabilitéit, vun Ausgläich an Onparteilechkeet. An engems as de Grand-Duc och géintiwwer dem Ausland d'Wouerzeechen vun der Lëtzebuenger Identitéit an onser Egestännegkeet. D'Zäiten sin nët liicht fir eng kleng Natioun ewéi ons. An enger Welt, wou oft d'Zuelen an d'materiell Muecht méi gëllen ewéi geschriwwe Recht an individuell Wäerter gët d'Stëmm vun de Klengen a Schwaachen iwwerhéiert. Ennert dem Drock vu weltwäite Krisen a Competitiounen riskéiert méi Nationalismus an Protektionismus nees anzeräissen.

D'Welt steet effektiv an dësem Moment viru gewaltegen Auseransetzungen an Emwälzungen. Bei dësen kann och onst national Schëffelchen uerg geklunschelt gin.

Duerfir gëllt méi wi je d'Lousungswuert: Eenegkeet a Leeschtong. Si kënnen ons retten, wann och bei ons d'Schwirgkäten méi grouss kënnte gin. Nët alles wat mer elo hun, as fir éiweg garantéiert. Un

ons selwer as et, d'Fortdauer, nët nëmmen vun onsem Wuelstand, mee am weesentlechen d'Fortdauer, d'Weiderliewen vun onser Natioun ze sécheren. Dozou huet nach ëmmer gehéiert Dévouement, Méih, d'Bereetschaft fir sech desinteresséiert fir d'Gemeinschaft anzesetzen. As dat Gefill nët eppes verluer gaang an der leschter Zäit?

Mir müssen bestänneg beweisen, dat mer onse Stot propper, éierlech a gesond a jiddwer Hinsicht eleng bewältege kënnen.

Zesummen mat der Europäescher Beruffong vun onsem Land, as déi staatsbiergerlech Haltung nët en Ideal wat onse Jonktem nach begeeschtere kënn?

E schéine Feiertag fir Iech all.

Vive de Grand-Duc, vive Lëtzebuerg.

La journée du 23 juin débuta par une prise d'armes et une parade militaire à la place des Martyrs et à l'avenue de la Liberté. Après l'arrivée du Commandant de l'Armée, le colonel François Welfring, et du Ministre de la Force Publique, Monsieur Emile Krieps, le Grand-Duc fut accueilli aux accents du «Wilhelmus». Le Souverain passa en revue les détachements militaires et prit place ensuite à la tribune d'honneur où l'on remarquait les attachés militaires accrédités à Luxembourg, les autorités municipales, les officiers et sous-officiers représentant les Corps de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police. La cérémonie de la prise d'armes fut clôturée par une parade militaire à laquelle prirent part une compagnie d'honneur de l'Armée luxembourgeoise, un

détachement de stagiaires féminins, un détachement motorisé de l'Armée, un détachement de la Gendarmerie et de la Police ainsi qu'un détachement motorisé de chacun de ces deux Corps.

A 11 heures un Te Deum solennel fut célébré à la cathédrale de Luxembourg par Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et le Prince Guillaume. Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des institutions européennes installées à Luxembourg, les membres des Corps constitués, le Conseil national de la Résistance, les comités des Associations des Anciens Combattants, de la Résistance, des Mouvements patriotiques etc.

Le programme musical du Te Deum fut exécuté par la maîtrise de la cathédrale sous la direction de l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues maître Albert Leblanc.

A midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par l'armée au lieu-dit «Trois glands».

Dans toutes les villes et localités du pays des manifestations patriotiques, auxquelles prirent part les autorités locales, les associations patriotiques ainsi que la population, eurent lieu à l'occasion de la fête nationale. Des services religieux furent célébrés à l'église protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch/Alzette.

A l'étranger, la fête nationale était marquée par de brillantes réceptions aux postes diplomatiques du Grand-Duché.

Le Memorial Day à Luxembourg

Le 26 mai 1980 a été célébré à Luxembourg le traditionnel Memorial Day au cimetière américain de Hamm en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires.

Au cours de cette émouvante cérémonie d'hommage aux soldats américains tombés sur le champ d'honneur, des prières furent dites par le chanoine Nicolas Wirtz, curé de Notre-Dame, le D' Emmanuel Bulz, Grand Rabbin de Luxembourg et le Lieutenant-Colonel Clayton Kennedy, pasteur protestant américain.

Des allocutions furent prononcées par M. James G. Lowenstein, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, le général-major Daryle E. Tripp et Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement. De nombreuses couronnes et gerbes de fleurs furent déposées devant le Mémorial, notamment par Monsieur Guy de Muysen, Maréchal de la Cour, Monsieur James Lowenstein, Ambassadeur des Etats-Unis, Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre

Werner, Président du Gouvernement, Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. La cérémonie fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux américain et luxembourgeois. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement.

Thirty five years after the end of World War II, we meet on this peaceful ground in order to celebrate again the memory of many a thousand of American soldiers who sacrificed their young lives for the victory of freedom and democracy over tyranny.

Their tombs bear testimony to the everlasting bonds between the heroic people of the United States and Luxembourg. The immense sacrifices of these young Americans who most of them had never come to our continent before, who now by their final bond with this earth have become the most sacred symbols of our common destiny are faithfully remembered by the Luxembourg people. On our gratitude to them is

founded this very special relationship between our two nations, which so overwhelmingly different in size and power, have in common their faith into the values of democracy of Government for and by the people, as well as into the dignity of every human being. This kind of public philosophy is not so common in the world of today. On the contrary it seems to lose ground.

During the last months a renewed outbreak of violence trespassing the law of nations as well as the most natural rights of man has shaken the international society and is threatening world peace.

As forty years ago our whole Luxembourg nation was taken as hostage by a cruel and tyrannic invader, we understand the better the great anxiety and the deep indignation of the American people about the future of some fifty American citizens who have become the victims of a despicable and criminal sequestration.

In face of the five thousand young victims of totalitarianism who are buried here, I want to reaffirm our entire solidarity with the American government by condemning this outrageous defiance and seeking means to induce the Iranian leaders to better spirits.

The most fundamental rules of international law have been broken. This is unacceptable to all nations dedicated to orderly relations between sovereign States.

By joining other European nations in announcing economic sanctions towards Iran as recommended by the Security Council of the United Nations, but vetoed by the Soviet Union, we want to add concrete action to our words.

But I must confess that the western world does not live up to the formidable challenge that is put before it.

Reacting in disarray to the blow given to international detente by the invasion of Afghanistan after some other manifestations of Soviet power policy, we disclaim what only can be the real strength of the free world: unity cooperation with consultation, sharing the burden with unselfishness and steadfastness.

There have been and there are discussions between the United States and the Western European nations on the right methods of preserving peace which remains the fundamental objective. We can easily agree on these, if we start with the fundamental assumption that our alliance stands in all circumstances and that it remains of basic necessity for all of us.

We must be aware of the fundamental common interests that strongly link Western Europe to the United States. We want to avoid a return to the Cold War. The balance of power is however shifting. New generations are in search of the appropriate approach to this change. The moment has come for the atlantic partners to define a new and long-term strategy for their aims.

In face of these tombs let us pledge ourselves to the works of peace and to the defence of freedom, knowing that these cannot be met by weakness and dismay, but only by the resolute preparedness to promote more justice and spiritual progress in today's world. These values are always threatened and have always to be defended with resolution and lucidity.

La visite officielle de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, à Madrid

Du 3 au 5 juin 1980, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, accompagné de Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, a effectué une visite officielle à Madrid, à l'invitation du Président du Gouvernement espagnol, Monsieur Adolfo Suarez.

Au cours de la visite officielle, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a été reçu en audience par Sa Majesté le Roi d'Espagne. Le programme prévoyait en outre une séance de travail ainsi que des entretiens entre le Président du Gouvernement luxembourgeois et le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et Monsieur Adolfo Suarez, Premier Ministre, Monsieur Marcelino Oreja, Ministre des Affaires Etrangères et Monsieur Leopoldo Calvo-Sotelo, Ministre chargé des relations avec les Communautés Européennes. Avant de regagner le Grand-Duché, Monsieur Pierre Werner, Président

du Gouvernement, et Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, ont visité la ville de Tolède.

Voici le texte de l'allocution prononcée par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, lors du dîner offert en son honneur à Madrid le 3 juin par Monsieur Adolfo Suarez, Premier Ministre d'Espagne:

Monsieur le Premier Ministre,
Excellences,
Mesdames, Messieurs

C'est pour moi un vif plaisir et un grand honneur que d'être aujourd'hui l'hôte du Gouvernement et du peuple espagnols, et avant toute chose, j'aimerais vous remercier pour les chaleureuses paroles de bienvenue que vous avez bien voulu prononcer à mon égard.

Je puis vous assurer que ce n'est pas sans une certaine émotion que je salue en vous, Monsieur le Premier Ministre, un membre éminent de cette équipe qui a su ramener l'Espagne dans la famille des nations démocratiques d'Europe occidentale.

Le processus de démocratisation que vous avez engagé a conduit au rétablissement en Espagne d'un régime pluraliste et des droits fondamentaux, consacrés par la nouvelle constitution que le peuple espagnol a approuvée lors du référendum du 6 décembre 1978. Ainsi s'ouvrait une ère nouvelle dans le développement des relations d'amitié et de coopération entre l'Espagne et les autres pays d'Europe.

En tant que luxembourgeois, je me réjouis tout particulièrement de cette évolution, car nombreux sont les liens qui unissent nos deux pays qui, s'ils ne sont pas voisins directs au géographique du terme, connurent près de deux siècles d'histoire commune.

Particulièrement l'empereur Charles Quint, qui pour vous s'appelle Carlos Primero, et qui portait aussi le titre de duc de Luxembourg, a laissé chez nous un grand souvenir.

Notre capitale porte encore dans ses pierres le souvenir de ces années de présence espagnole, qu'il s'agisse des « tourelles espagnoles » des fortifications qui l'entourent ou de l'actuel palais grand-ducal, qui fut construit à cette époque dans le style de la renaissance espagnole.

Même notre gastronomie conserve des traces de votre séjour, puisque ce furent les espagnols qui au XVI^e siècle importèrent au Luxembourg ces fèves de marais qui, servies avec du porc salé, constituent aujourd'hui l'un de nos plats nationaux et que l'on prétend qu'une autre de nos spécialités, la « conçoillote » trouve son origine dans la « conçojota » espagnole.

Plus récemment, la venue à Luxembourg d'une petite colonie d'immigrants espagnols, a contribué à rapprocher nos deux peuples.

Le Gouvernement et le peuple luxembourgeois ont particulièrement à cœur d'assurer le bien-être matériel et moral de ces travailleurs dont ils apprécient hautement les qualités professionnelles et humaines et dont ils reconnaissent l'importante contribution au bon fonctionnement de l'économie luxembourgeoise. C'est pourquoi nous ne ménageons pas nos efforts pour leur assurer une insertion aussi harmonieuse que possible dans le pays qui les accueille. C'est ainsi que les accords sur la Sécurité Sociale signés entre nos deux Gouvernements réservent aux travailleurs migrants résidant au Luxembourg des avantages pratiquement identiques à ceux que les Etats membres des Communautés Européennes accordent réciproquement à leurs travailleurs.

Nous sommes convaincus que la cohabitation et les rencontres avec des hommes issus d'horizons différents contribuera à renforcer la connaissance mutuelle de nos cultures et l'amitié entre nos peuples.

Monsieur le Premier Ministre,

Même quand elle portait son regard au-delà des mers, l'Espagne a toujours fait partie intégrante du continent et de la civilisation européens, et il fut des

époques où elle en était le centre politique et culturel. Aussi est-il parfaitement conforme à la logique de l'Histoire que votre pays cherche aujourd'hui à s'intégrer à cette organisation particulière, la Communauté Européenne, que l'Europe s'est donnée depuis 1958.

Il y a quelques instants, je me réjouissais de ce que l'Espagne partageât désormais pleinement les idéaux de ses voisins et partenaires européens pour avoir instauré un régime de démocratie pluraliste respectueux des droits de l'homme et fondé sur les principes mêmes que les Etats membres de la Communauté Européenne considèrent comme étant à la base de l'entreprise d'intégration économique et politique dans laquelle ils se sont irrévocablement engagés.

Comment, dans ces circonstances, ne nous félicitons-nous pas de ce que l'Espagne se tourne vers ses partenaires de la Communauté et espère prendre la place qui lui revient parmi les Etats libres d'Europe occidentale!

Votre demande d'adhésion marque de la part de l'Espagne un engagement politique en faveur de l'Europe qui confirme sa vocation européenne et lui permet ainsi d'aspirer à devenir membre à part entière de la Communauté.

Nous sommes en train d'écrire une page importante de l'histoire de notre continent. Le second élargissement de la Communauté à trois nouveaux pays faisant partie de l'unité continentale européenne donnera naissance à une Europe plus proche de ses frontières naturelles et la placera devant des perspectives nouvelles. Aujourd'hui, nous ne pouvons qu'entrevoir ce à quoi nous aboutirons. Mais en tout état de cause, nous devrions veiller à construire une Europe qui conserve son originalité et sa force d'attraction non seulement sur le plan économique mais aussi sous ses aspects humains, sociaux et culturels.

Je ne vous cacherais pas cependant, Monsieur le Premier Ministre, que sur le plan économique l'adhésion de votre pays posera des problèmes extrêmement sérieux, tant pour la Communauté que pour l'Espagne elle-même.

La voie que nous avons choisie n'est pas facile, elle passe nécessairement par un long processus d'unification économique, auquel, dans une certaine mesure, votre pays est d'ailleurs associé depuis 1970.

Mais la Communauté à laquelle vous allez appartenir est bien plus que la simple recherche du progrès économique. Son objectif est plus ambitieux: il s'agit d'établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens.

Ce chemin est long et difficile, même pour les pays qui ont pu pleinement recueillir, durant plus d'une décennie, le bénéfice d'une expansion sans précédent.

Vous comprendrez donc que dans une période de difficultés économiques accrues, nous soyons anxieux de ne pas remettre en cause ce qui, au cours des vingt dernières années, a été difficilement acquis. En d'autres termes, nous sommes soucieux de conserver au moins la nature et la portée des réalisations que nous

avons accomplies et sans lesquelles la Communauté ne constituerait sans doute pas aujourd'hui pour l'Espagne un choix valable.

Vous comprendrez également que les pays, qui comme le mien font partie des moins grands Etats de la Communauté, sont particulièrement attachés à l'égalité des droits et des devoirs, et à l'impérieuse nécessité pour chaque membre d'assumer les mêmes obligations en contre-partie des mêmes avantages auxquels il prétend.

Comme lors du premier élargissement, nous nous retrouvons à la croisée des chemins: l'Europe cèderait-elle aux pressions de ceux qui sont plus sensibles à l'appel du large en se limitant à une simple zone de libre échange entre pays relativement prospères, ou bien se dotera-t-elle des structures et des politiques qui la rendront digne de répondre aux responsabilités qui sont les siennes à l'égard de ses populations et devant le monde extérieur?

A nous de saisir l'occasion d'approfondir notre préparation de l'élargissement, de nous habituer à penser dès maintenant dans les termes d'une Communauté à Douze. La Communauté doit se mettre en mesure de renforcer rapidement sa cohésion et ses structures afin de progresser dans la voie de l'Union Européenne. Car vous, les nouveaux adhérents, vous avez voulu adhérer à une Communauté forte, vous intégrer non pas dans une Europe figée, mais dans une Europe en marche.

L'alternative au renforcement n'est pas la stagnation, mais le recul et la dilution, auxquels les nouveaux membres, tout comme les membres actuels, auraient tout à perdre et rien à gagner.

Mais nous ne devons pas nous le cacher:

Une œuvre d'une telle envergure, si elle constitue une chance, n'en est pas moins un défi. La méthode

que nous avons adoptée, et qui consiste à examiner dès à présent les problèmes dans toute leur complexité est une approche réaliste qui évitera la naissance des illusions de part et d'autre. Le fait que le Gouvernement espagnol ait institué un Ministère spécialement chargé des problèmes de l'adhésion documente parfaitement combien celle-ci vous tient à cœur et avec quel sérieux vous abordez une tâche dont vous avez reconnu les difficultés.

Nous nous donnons ainsi les moyens d'affronter lucidement les problèmes qui nous attendent, afin de rechercher ensemble, mûs par une commune volonté d'aboutir, les voies les plus adéquates pour réussir une accession aussi harmonieuse que possible de l'Espagne à notre Communauté.

Vous pouvez, Monsieur le Premier Ministre, dans l'accomplissement de la courageuse mais difficile entreprise qui est la vôtre, compter sur notre soutien actif.

Ainsi, l'Espagne pourra, nous l'espérons, accéder en tant que membre à part entière, à une Communauté qui soit telle que nous la voulons: une zone privilégiée où règnent la justice, la prospérité et l'entente, et qui remplisse en Europe et dans le monde sa fonction de stabilité et de paix.

Monsieur le Premier Ministre,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous exprimer à nouveau ma gratitude pour l'accueil si chaleureux que vous avez bien voulu nous réserver, à ma délégation et à moi-même, et de lever mon verre à votre bonheur et à votre bien-être personnel, au bonheur et à la prospérité du peuple espagnol, à l'amitié et à la coopération entre nos deux nations et à l'avenir de l'Europe Unie.

Le Conseil Européen à Luxembourg les 27 et 28 avril

Une réunion du Conseil Européen a eu lieu les 27 et 28 avril 1980 à Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Francesco Cossiga, Président du Conseil d'Italie, Président en exercice du Conseil européen. Cette réunion qui devait se tenir les 31 mars et 1^{er} avril à Bruxelles avait été ajournée à la demande de la présidence italienne. Une série de rencontres bilatérales entre plusieurs chefs d'Etat ou de gouvernements et une tournée des capitales de Monsieur Cossiga ont précédé la réunion de Luxembourg. En même temps que le Conseil Européen se tenait à Luxembourg une session spéciale du Conseil agricole en vue de faire progresser les travaux sur la fixation des prix agricoles pour 1980-1981. Ces réunions importantes ont eu lieu dans les nouvelles salles du Centre

de conférences agrandi du Kirchberg, tandis que le nouvel hémicycle du Parlement Européen servait de cadre à la conférence de presse finale. Quelque 700 journalistes ont suivi les travaux du Conseil Européen à Luxembourg.

Ont participé au Conseil Européen de Luxembourg: pour la Belgique, Monsieur Wilfried Martens, Premier Ministre, et Monsieur Henri Simonet, Ministre des Affaires Etrangères; pour le Danemark, Monsieur Anker Jørgensen, Premier Ministre, et Monsieur Kjeld Olesen, Ministre des Affaires Etrangères; pour l'Allemagne, Monsieur Helmut Schmidt, Chancelier fédéral, et Monsieur Hans-Dietrich Genscher, Ministre fédéral des Affaires Etrangères; pour la France, Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, Prési-

dent de la République, et Monsieur Jean François-Poncet, Ministre des Affaires Etrangères; pour l'Irlande, Monsieur Charles J. Haughey, Premier Ministre, et Monsieur Brian Lenihan, Ministre des Affaires Etrangères; pour l'Italie, Monsieur Francesco Cossiga, Président du Conseil, et Monsieur Emilio Colombo, Ministre des Affaires Etrangères; pour le Luxembourg, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères; pour les Pays-Bas, Monsieur Andreas Van Agt, Premier Ministre, et Monsieur Christoph van der Klaauw, Ministre des Affaires Etrangères; pour le Royaume-Uni, Madame Margaret Thatcher, Premier Ministre, et Lord Carrington, Ministre des Affaires Etrangères. La Commission des Communautés Européennes était représentée par Monsieur Roy Jenkins, Président, et Monsieur François Xavier Ortoli, Vice-Président.

Les débats du Conseil Européen ont porté tout d'abord sur les sujets suivants: situation économique et sociale, système monétaire européen, rapport des Trois Sages, énergie, rapport Brandt et relations Nord-Sud, pollution de la mer et sécurité des transports maritimes ainsi que des questions de politique internationale. Le problème de la contribution britannique au budget de la Communauté n'a été abordé que le deuxième jour de la réunion. La discussion a fait apparaître une compréhension générale pour les difficultés du Royaume-Uni. Plusieurs offres successives conduisant à réduire, pour 1980 au moins, de plus de $\frac{2}{3}$ la contribution britannique nette, ont été présentées. On n'a toutefois pas pu se mettre d'accord, à ce sujet au Conseil Européen à Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après les «conclusions de la présidence» ainsi que la déclaration des Chefs d'Etat ou de gouvernement et des ministres des Affaires étrangères sur la situation internationale.

Déclaration des chefs d'Etat ou de gouvernement et des ministres des Affaires étrangères

1. Les chefs d'Etat ou de gouvernement et les ministres des Affaires étrangères ont examiné la situation internationale. Ils ont exprimé leur grave préoccupation devant l'évolution des événements récents, notamment en Afghanistan, en Iran et au Moyen-Orient. Ils ont estimé que ces événements exigent, plus que jamais, que les Etats membres de la Communauté européenne manifestent leur cohésion.

2. Le Conseil Européen a constaté avec une profonde inquiétude que les forces militaires soviétiques n'ont pas été retirées de l'Afghanistan en dépit de la condamnation de la Communauté internationale, exprimée par l'Assemblée générale des Nations Unies et malgré les demandes réitérées des Neuf, de la Conférence islamique et des pays de l'A.S.E.A.N.

Le Conseil européen réaffirme que, de l'avis des Neuf, une issue conforme à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait être trouvée dans une formule permettant à l'Afghanistan de se tenir à l'écart de la compétition des puissances

et de revenir à sa position traditionnelle d'Etat neutre et non aligné. Respectueux du droit du peuple afghan de déterminer librement son propre avenir, ils estiment qu'à cette fin les grandes puissances et les Etats voisins de l'Afghanistan devraient prendre l'engagement de respecter la souveraineté et l'intégrité de l'Afghanistan, de ne pas s'ingérer dans ses affaires intérieures et de s'interdire toute forme de présence ou d'association militaire avec lui.

Les Neufs sont prêts à apporter leur appui en accord avec les pays amis et alliés à toute initiative visant à promouvoir une telle solution, en soulignant que leur proposition n'a rien de rigide ni d'exclusif. A cet égard, ils estiment que les pays islamiques et non alignés ont un rôle particulièrement important à jouer.

3. Les Neuf, depuis l'occupation de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran et la prise en otage de son personnel, n'ont cessé de condamner cette violation inadmissible du droit international.

Ils réaffirment leur solidarité avec le gouvernement et le peuple des Etats-Unis dans l'épreuve qui leur est imposée.

Ils considèrent que la situation créée par cette violation ouvre la porte à des développements graves et lourds de conséquences. Le retour à l'état de droit constitue la seule voie permettant d'assurer la paix et la sécurité.

Le Conseil européen réaffirme les décisions prises par les ministres des Affaires étrangères des Neuf le 22 avril dernier à Luxembourg.

Les Neuf déclarent qu'ils apportent leur soutien total aux initiatives que le secrétaire général des Nations Unies a l'intention de prendre pour obtenir la libération des otages.

4. Les Neuf rappellent, que seul un règlement d'ensemble juste et durable peut apporter une paix véritable au Proche-Orient.

Le Conseil européen conscient que l'Europe peut avoir, le moment venu, un rôle à jouer, a chargé les ministres des Affaires étrangères de lui soumettre un rapport sur ce problème à sa prochaine session.

5. Le Conseil européen dénonce les actes de violence commis au Sud-Liban contre les éléments de la F.I.N.U.L. Il exige qu'il y soit mis fin sans délai et que la force soit mise en mesure de remplir pleinement le mandat qu'elle a reçu du Conseil de Sécurité.

6. En cette période de crise dans les relations internationales, le Conseil européen estime qu'il est essentiel d'utiliser pleinement les procédures internationales en vue de diminuer les tensions, et d'apporter un plein appui aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENTE

Situation Economique et Sociale

Perspectives de l'économie communautaire

Le Conseil européen a examiné l'évolution de l'économie des pays de la Communauté et discuté de ses perspectives pour 1980, en tenant notamment

compte de l'incidence que les effets déstabilisants causés par la forte hausse des prix des produits pétroliers continueront d'avoir sur la croissance et sur l'emploi, sur l'inflation et sur l'évolution de la balance avec l'étranger.

La lutte contre l'inflation et le redressement des déséquilibres extérieurs continuent de revêtir un caractère de priorité essentiel. Elle exige la poursuite vigoureuse des politiques monétaire et budgétaire et une évolution des prix et des revenus cohérente avec ces politiques.

Il sera en outre nécessaire d'œuvrer afin que le taux de croissance se maintienne aux niveaux les plus élevés parmi ceux qui sont compatibles avec la poursuite de cet objectif fondamental, afin de permettre les investissements nécessaires au processus d'ajustement et de restructuration de l'appareil de production.

Le Conseil européen a invité le Conseil (Economie et Finances) et le comité des gouverneurs à maintenir une étroite coordination de leurs politiques en matière de taux d'intérêt, afin de parvenir à une réduction des taux d'intérêt, actuellement très élevés, quand les conditions seront réunies.

Dans ce contexte, le Conseil a accordé une attention particulière au déficit croissant des comptes extérieurs des pays en développement, au volume des excédents des pays producteurs de pétrole, au volume atteint par les liquidités internationales et aux effets que la combinaison de ces facteurs peut entraîner pour la stabilité du système économique et financier international ainsi que pour les échanges. Le Conseil a estimé que, pour faire face à ces problèmes, il conviendra d'intensifier, sous des formes appropriées, la coopération entre Etats et avec les organisations internationales compétentes en la matière. Il a invité le Conseil (Economie et Finances) à accorder à ces problèmes une attention particulière.

Pour ce qui a trait aux problèmes de l'emploi, le Conseil est convenu qu'un instrument important pour lutter contre le chômage réside dans la réduction de l'inflation, mais que les efforts au sein de la Communauté pour réduire le chômage structurel devraient être intensifiés et mieux coordonnés, en tenant compte des propositions que le Conseil européen, lors de sa précédente session, a demandé à la Commission de lui soumettre.

Système Monétaire Européen

Le Conseil européen a examiné l'évolution du marché des changes au cours de la première année de fonctionnement du système monétaire européen et a constaté avec satisfaction la capacité de résistance du système. Il a constaté qu'en dépit de perturbations économiques et monétaires graves qui ont entraîné un relèvement généralisé des taux d'intérêt, une augmentation du taux moyen d'inflation dans la Communauté et l'accroissement de l'écart entre les taux d'inflation des différents pays membres ainsi qu'une recrudescence des déséquilibres des paiements internationaux, les monnaies des Etats participant au sys-

tème ont fait preuve d'un degré de cohésion que l'on n'a pas connu depuis 1972.

Le Conseil européen a rappelé qu'une réduction des disparités économiques et le renforcement des économies les plus faibles constituent une condition du développement du système monétaire européen.

Il a réaffirmé l'intérêt qu'il attache au progrès dans le domaine de la coordination des politiques économiques des Etats membres. Dès lors il a demandé aux institutions compétentes d'examiner les moyens de réduire les disparités économiques et notamment celles en matière d'inflation.

Le Conseil européen, après avoir pris acte de l'état des études en vue du passage à la deuxième phase de la mise en œuvre du système, a confirmé sa détermination de faire progresser la communauté sur la voie menant à l'intégration monétaire et a invité les instances compétentes de la Communauté à poursuivre leurs travaux en vue du passage à la phase institutionnelle qui comportera la définition du rôle de l'ECU et la création du Fonds monétaire européen.

Energie

1. Le Conseil européen prend acte du fait que la détérioration progressive du marché du pétrole, l'incertitude des approvisionnements et les prix élevés du pétrole brut sont la cause de difficultés croissantes pour les économies de tous les pays consommateurs de pétrole.

2. Le Conseil européen considère que la Communauté devrait coordonner étroitement l'action à entreprendre en réponse aux problèmes immédiats de l'approvisionnement en pétrole et invite le Conseil et les ministres de l'énergie à examiner quelles sont les nouvelles mesures qui sont nécessaires à cet égard compte tenu des engagements pris par les Etats membres dans le cadre des accords d'approvisionnement en cas de crise et en se référant en particulier à la possibilité d'accroître la production indigène d'hydrocarbures.

3. A plus long terme, la Communauté et les Etats membres devront poursuivre l'action visant à réduire la dépendance de la Communauté vis-à-vis des importations de pétrole, en tirant parti au maximum des ressources énergétiques propres de la Communauté et en prenant de nouvelles mesures pour mettre au point une politique coordonnée de conservation et d'utilisation rationnelle de l'énergie.

4. La Commission a pressé les Etats membres d'accroître leurs efforts en vue de développer les programmes nucléaires.

5. Le Conseil européen considère qu'il est essentiel que la Communauté poursuive une politique de modifications structurelles destinée à promouvoir une utilisation plus large des sources d'énergie de remplacement. A cet égard, il est de la plus haute importance de parvenir à un accord sur une stratégie pour 1990.

Le Conseil européen a affirmé son intention de faire des progrès significatifs dans cette voie lors de sa prochaine session à Venise.

6. Le Conseil européen a par conséquent invité le Conseil des ministres de l'Énergie à examiner les programmes énergétiques des Etats membres, afin d'atteindre, d'une manière coordonnée, les objectifs suivants:

- a) le remplacement du pétrole par des sources d'énergie de rechange, notamment le charbon et l'énergie nucléaire, devrait permettre de réaliser, au cours de la prochaine décennie, une réduction progressive de la part du pétrole dans le bilan énergétique de la Communauté;
- b) grâce à des économies et à une utilisation rationnelle de l'énergie, il conviendrait d'atteindre les objectifs de développement économique en recourant le moins possible à une augmentation continue de la consommation d'énergie;
- c) l'utilisation du pétrole par l'industrie, notamment pour la production d'électricité, doit être réduite.

7. Ces changements structurels pourraient être accélérés grâce à un soutien communautaire accordé pendant une période déterminée et dans le respect des contraintes financières que se donne la Communauté. Le Conseil européen a invité le Conseil des ministres à examiner d'urgence les initiatives proposées par la Commission en vue de stimuler la mise au point d'une politique énergétique cohérente à l'intérieur de la Communauté.

8. Le Conseil européen a affirmé sa conviction que la modération de l'évolution des prix pétroliers est indispensable pour l'équilibre économique mondial.

Il a confirmé l'importance de la coopération internationale dans le domaine de l'énergie. La Communauté est ouverte à tout dialogue constructif avec les pays producteurs de pétrole. Elle est également disposée à continuer à jouer le rôle important qui est le sien pour contribuer à résoudre les problèmes que la pénurie énergétique pose aux pays en développement.

Pêche

Le Conseil européen — tout en prenant acte du fait qu'un accord existe en ce qui concerne l'opportunité d'adopter le plus rapidement possible les décisions nécessaires, afin d'assurer la mise en place d'une politique commune dans ce secteur, ainsi qu'un certain nombre d'éléments essentiels d'une telle politique — a constaté qu'un désaccord subsiste en ce qui concerne les questions relatives au principe de l'égalité d'accès.

Il est convenu que l'examen de ce dossier serait repris par le Conseil dans sa formation des Ministres de la Pêche.

Agriculture

Le Conseil européen a examiné les conclusions formulées par le Conseil (Agriculture), lors de sa session des 27/28 avril 1980, en ce qui concerne les éléments essentiels à retenir en vue des décisions à prendre sur les prix agricoles et les mesures connexes pour la campagne 1980/1981.

Des divergences d'opinions s'étant manifestées à ce sujet, le Conseil est convenu que les observations

formulées par les différentes délégations, ainsi que les éléments d'accord et de désaccord seront communiqués au Conseil (Agriculture), qui reprendra l'examen de l'ensemble de ces questions lors de sa prochaine session formelle dans le but de parvenir aussitôt que possible à un accord.

Viande ovine

Le Conseil européen a pris connaissance des travaux effectués à ce sujet par le Conseil (Agriculture). Des divergences d'opinion s'étant manifestées, le Conseil est convenu que les observations formulées seront communiquées au Conseil (Agriculture) et que ce dernier reprendra l'examen du dossier lors de sa prochaine session, dans le but d'aboutir aussitôt que possible à un accord.

Rapport du Comité des trois sages

Le Conseil européen a pris acte des travaux accomplis jusqu'à présent par les ministres des Affaires étrangères au sujet du rapport sur l'adaptation des mécanismes et des procédures des Institutions communautaires établi par le Comité des Trois Sages en exécution du mandat reçu du Conseil européen qui s'est tenu à Bruxelles en décembre 1978.

Le Conseil européen s'est penché en particulier sur les propositions formulées par les Trois Sages quant à la composition de la Commission et à la procédure de désignation du Président de la Commission.

Le Conseil européen est convenu que le choix du Président de la Commission continuerait à être effectué par le Conseil européen au moins six mois avant le début du mandat.

La Grèce sera associée à cette procédure.

Le Conseil européen a invité les ministres des Affaires étrangères à terminer l'examen du rapport du Comité des Trois Sages en temps utile pour la prochaine réunion du Conseil européen.

Rapport Brandt — Dialogue Nord-Sud

Le Conseil européen a pris acte du rapport de la Commission Brandt sur les relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement et a exprimé son appréciation pour la contribution que constituent ses analyses et ses propositions.

Le Conseil a constaté que la plate-forme élaborée par la Communauté européenne dans la phase préparatoire des négociations globales au sein des Nations Unies s'inspire du même esprit que certaines des propositions présentées dans ce rapport.

Le Conseil est d'avis que ce rapport pourra utilement être pris en considération dans l'élaboration de la position européenne dans le contexte des rapports Nord-Sud.

Lutte contre la pollution

Le Conseil européen, après avoir entendu une communication de la délégation française introduisant un mémorandum de son Gouvernement sur la sécurité des transports maritimes et la lutte contre la pollution par les hydrocarbures transportés par voie de mer en particulier dans la Manche et ayant à

l'esprit les mesures déjà prises dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pollution de la mer depuis ses sessions tenues à Copenhague les 7/8 avril 1978 et à Brême les 6/7 juillet 1978, a pris note de ce mémorandum et a invité les Institutions communautaires à l'examiner.

Conscient du fait qu'une amélioration durable de la qualité de la vie et, partant, de l'environnement humain doit être recherchée par des actions appropriées, le Conseil souligne l'importance d'entreprendre concrètement l'assainissement des eaux du Rhin.

Die wirtschaftliche Situation im Industriedreieck Saar-Lor-Lux

Le 30 mai 1980, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a donné à Sarrebruck, à l'invitation de la Société Eisenhütte Südwest, une conférence sur le sujet: Die wirtschaftliche Situation im Industriedreieck Saar-Lor-Lux. Nous reproduisons ci-après le texte de cette conférence:

Es ist für mich eine große Ehre, einige Worte an die hier versammelten Mitglieder und Freunde der Eisenhütte Südwest zu richten. Ich habe den nicht-technischen Festvortrag Ihrer Jahrestagung umso lieber angenommen, da ich überzeugt bin, daß gerade Vereinigungen wie die Ihre sehr viel zur weiteren Entwicklung unserer Region beitragen können. Durch ihre zahlreichen internationalen Kontakte fördert sie die Zusammenarbeit, den Austausch und die freundschaftlichen Beziehungen in unserer zentralgelegenen europäischen Region, deren Probleme auch heute noch teilweise von früheren Konflikten geprägt werden.

Deshalb möchte ich meine Ausführungen über die politische Situation im Industriedreieck Saar-Lor-Lux in das Zeichen einer engeren grenzüberschreitenden Zusammenarbeit stellen, die sich gerade in dieser Region wegen der vielen gemeinsamen Interessen aufdrängt.

Politische Grenzen stehen sehr oft in scharfem Gegensatz zur ökonomischen Rationalität, die unter anderem darauf hinzielt gemeinsame Vorteile auch gemeinsam auszunutzen und strukturelle Anpassungsbedürfnisse optimal durchzuführen. Wenn auch im Zuge der Europäischen Integration die Grenzen nicht verschwinden werden, so sollte sie doch die Möglichkeit bieten, die Schadwirkungen der Grenzen zu beseitigen. Grenzüberschreitende Zusammenarbeit in der Raumordnungs- und Entwicklungspolitik erhöhen die Effizienz regionaler, nationaler und schließlich europäischer Bemühungen, und das insbesondere in einer Zeit, wo wir es uns in Europa nicht mehr leisten können, ungehindert von jeglichen volkswirtschaftlichen Überlegungen Politik zu machen.

Europa steht heute vor einer großen Herausforderung: einerseits müssen wir lernen mit einer immer größeren weltwirtschaftlichen Interdependenz zu le-

ben, andererseits zwingen uns die internationalen Begebenheiten mehr denn je zur stetigen Veränderungs- und Anpassungsfähigkeit, und das trotz niedriger Wachstumsraten und stärkerer internationaler Konkurrenz.

Die lebenswichtigen Umstrukturierungen, die ja möglichst im Rahmen einer freien und sozialen Marktwirtschaft durchgeführt werden sollen, gehen aber sehr oft über die regionalen und sogar nationalen Kapazitäten hinaus. Unsere nationalen Staaten liefern nicht mehr die optimale Basis für die notwendigen Anpassungen. Europäische Integrationspolitik ist deshalb die einzige Alternative. Ohne heute auf die sehr ernstesten inneren Probleme eingehen zu wollen, vor denen die Europäische Gemeinschaft steht, scheint es mir, daß gerade die konkreten Ansätze in der europäischen Zusammenarbeit weiterentwickelt werden sollen, da sie von Anfang an einen sehr wichtigen und dynamischen Faktor im europäischen Einigungsprozeß darstellen.

Konkrete Ansätze zur Zusammenarbeit bieten sich in unserer Region sehr viele, und das weil sie sehr stark von den neuen weltwirtschaftlichen Entwicklungen beeinflußt wird. Ich werde deshalb versuchen: — die aktuellen Strukturprobleme unserer Region anhand der ungeheueren internationalen Herausforderungen zu analysieren; sowie einige Überlegungen anzustellen, wie wir durch bessere Koordinierung unserer respektiven Wirtschafts- und Sozialpolitiken dieser Herausforderung besser gewachsen sein können, und dies um den allgemeinen Wohlstand in dieser Region auf längere Sicht zu garantieren.

Betrachtet man die gesamtwirtschaftliche Entwicklung sowohl in Luxemburg, als auch in der Bundesrepublik und in Frankreich, so war 1979 ohne Zweifel ein Jahr des konjunkturellen Aufschwungs, der aber durch die politischen und wirtschaftlichen Unsicherheiten ziemlich schnell abgebremst wurde. In Luxemburg hatten wir 1979 noch ein reales Wachstum von fast 3%, für 1980 werden es voraussichtlich nur noch 2% sein. Wenn insbesondere Luxemburg und die Bundesrepublik auch weiterhin eine relative Preisstabilität haben werden, darf man nicht vergessen, daß es in der Europäischen Gemein-

schaft wieder Inflationsraten von über 20% gibt. Schließt man jetzt die in den USA eingetretene Rezession aus den Wirtschaftsprognosen nicht aus, so kommt man nicht daran vorbei, mit einiger Besorgnis in die allgemeine wirtschaftliche Zukunft zu blicken, umso mehr da neue Ölverteuerungen schon vorgenommen wurden und andere sich ankündigen. Die jetzt fast generellen Handelsbilanzdefizite in den Industriestaaten stellen eine weitere Belastung für unsere allgemeine wirtschaftliche Stabilität dar, und ich denke da vor allem auch an die Geld- und Währungsstabilität, ohne die neue Wachstumschancen kaum möglich sein werden.

Wurde unsere Region vom ersten konjunkturellen Einbruch nach der ersten Ölkrise schwer getroffen, so kann man heute, trotz wenig positiven Voraussagen, mit etwas mehr Zuversicht unsere wirtschaftliche Lage betrachten.

Nur die Berücksichtigung der weltwirtschaftlichen Zwänge und die Bewältigung des Umstrukturierungsproblems, die ja noch nicht abgeschlossen ist, sind solide Ausgangspunkte für eine wettbewerbsfähige und dynamische Wirtschaft.

Unsere ganze Region hat auf diesem Gebiet im Grunde genommen die gleichen Probleme. Es geht erstens darum, den monolithischen Charakter der Montanindustrie zu verringern, dessen Strukturen und Stellungswert in den Industriestaaten unter dem Druck neuer Produzenten und der verlangsamten Nachfrage unbedingt der Anpassung bedürfen.

Dies heißt, daß wir auch in Zukunft eine Stahlindustrie in Europa und speziell in unserer Region benötigen. Wir können uns jedoch unter keinen Umständen veraltete, unproduktive und wettbewerbsunfähige Produktionsstrukturen leisten. Sehr oft werden dieser auf einfachen volkswirtschaftlichen Überlegungen fußenden Auffassung sozialpolitische Argumente entgegengehalten.

Man sollte nicht vergessen, daß Sozialpolitik ohne dynamische und gesunde Wirtschaftsstrukturen mittelfristig in eine Sackgasse führt, Beispiele dafür gibt es genug.

Wir müssen uns in unserer Region voll bewußt sein, daß der soziale Fortschritt nur dann gewährleistet werden kann, wenn wir unsere Produktionsstrukturen durch neue Investitionen modernisieren und ausbauen.

Lassen Sie mich an dieser Stelle ein Wort über die Umstrukturierungspolitik in der luxemburgischen Stahlindustrie sagen. Dank der guten Beziehungen zwischen den Sozialpartnern, die in Luxemburg von Tradition sind, konnte diese Politik bisher ohne Sozialkonflikte, im Interesse der Sozialpartner und unserer ganzen nationalen Gemeinschaft durchgeführt werden. Ist der Anpassungsprozeß auch noch nicht abgeschlossen – man kann sich übrigens unter den aktuellen wirtschaftlichen Umständen fragen, ob er nicht permanent sein muß –, so haben wir in Luxemburg jetzt einen integrierten Produktionsapparat im Stahlsektor, der aus wenigen und eng zusammengedrängten Einheiten besteht. Nur so konnte erfolgreich rationalisiert und Synergien entwickelt werden, die

die luxemburgische Stahlindustrie im vergangenen Jahr wieder sehr nahe aus den roten Zahlen an die Rentabilitätsschwelle gebracht haben, die ja im Endeffekt die einzige Absicherung der Arbeitsplätze darstellt.

Der luxemburgische Staat hat, was die Umstrukturierung unserer Stahlindustrie anbelangt, seine Verantwortung übernommen, obschon, und ich beziehe das als positiv, die staatlichen finanziellen Mittel weit unter dem liegen, was in anderen Ländern an öffentlichen Geldern an die Stahlindustrie abgegeben wurde. Subventionen stehen nicht unbedingt im Gegensatz zur Marktwirtschaft. Sie dürfen aber als einzigen Zweck haben, den Strukturwandel zu erleichtern. Dirigismus und insbesondere die stetige Subventionierung aus öffentlichen Geldern von unproduktiven und unrentablen Anlagen hat auf längere Sicht gefährliche volkswirtschaftliche Auswirkungen, die ihrerseits unvereinbar mit einer dynamischen Marktwirtschaft sind.

Ich will hier einige Bemerkungen zur Neuordnung der Saarlütten anstellen, da es ja hier nun enge Beziehungen zur luxemburgischen Stahlindustrie gibt.

Die direkte Zusammenarbeit zwischen den beiden Stahlindustrien, die darauf hinzielt, in unserer Region eine wettbewerbsfähige Industrie zu garantieren zur Absicherung von tausenden Arbeitsplätzen, zu gewährleisten ist ein gutes Beispiel, wie auf marktwirtschaftlicher Basis grenzüberschreitende Zusammenarbeit ermöglicht wurde.

Die engen Verbindungen die hier geschaffen wurden, sind sowohl für Luxemburg als auch für das Saarland, die einzige Möglichkeit, trotz notwendiger Rationalisierung eine breite Produktionspalette zu erhalten, was ja auf dem Markt für den Kunden sehr oft ein äußerst wichtiger Faktor darstellt.

Gegenüber den überseeischen Stahlgiganten ist diese Art von transnationaler Zusammenarbeit besonders hinsichtlich der europäischen Integration eine bemerkenswerte und auf längere Sicht unumgängliche Handlungsweise. Ich kann mich hier nur den Worten des einstigen Ministers von General de Gaulle und jetzigen sozialistischen Abgeordneten im Europaparlament Edgar Pisani anschließen, der in einem vor einigen Monaten erschienenen Buch schreibt:

«Europa ist die notwendige Dimension für das Entstehen und die Verbreitung französischer, deutscher, holländischer . . . oder europäischer multinationaler Gesellschaften, die selbst notwendig sind für eine weitere gleiche Mitwirkung Europas und aller unserer Staaten an dem weltweiten wirtschaftlichen Wettkampf.»

Die wirtschaftliche Zusammenarbeit, die zur absolut notwendigen Integration unserer Region viel beitragen kann, muß sich auf andere Wirtschaftssektoren ausweiten, da die jetzige Umstrukturierung ja von der Ansiedlung neuer Wirtschaftszweige begleitet werden muß.

Eine bessere Koordinierung bei neuen Investitionen, speziell in dynamischen Wachstumssektoren, kann sich ja schon auf einen, besonders in direkten

Grenzgebieten mehr oder weniger integrierten Arbeitsmarkt stützen.

1975 arbeiteten fast 6000 lothringische Grenzgänger in Luxemburg, während ungefähr 1400 Bewohner aus dem Bereich Trier einem Erwerb in Luxemburg nachgingen. Heute arbeiten etwa 12.000 Franzosen in Luxemburg, von denen der größte Teil aus dem benachbarten Lothringen kommt, wo die Strukturkrise, wie Sie wissen, harte Folgen nach sich gezogen hat.

Dieser grenzüberschreitende Arbeitsmarkt ist ohne Zweifel ein wichtiger Faktor bei der Arbeitslosenbekämpfung in unserer Region, und ich möchte hinzufügen, daß, was Luxemburg betrifft, hier ein nicht geringfügiger Beitrag geleistet wird.

Wer auf einen mehr oder weniger vereinigten Arbeitsmarkt in unserer Region hinzielt, der muß auch an eine Abstimmung der Berufsausbildung denken. Gerade in der jetzigen Umstrukturierungsphase heißt es, die Berufsausbildung auf die zukünftigen Bedürfnisse der Wirtschaftsentwicklung zu orientieren. Da wir in unserer Region eine ziemlich große Mobilität der Arbeitnehmer haben, was ja sehr zu begrüßen ist, muß man mit allen Mitteln verhindern, daß die Arbeitslosenzahl sich dadurch vergrößert, weil es, trotz Nachfrage, an qualifizierter Arbeitskraft fehlt.

Gerade hier möchte ich darauf hinweisen, daß die Umstrukturierungs- und Erneuerungspolitik nicht nur ein rein wirtschaftlicher Prozeß ist. Es müssen Vorurteile abgebaut werden, die historisch ja sogar psychologisch bedingt sind, da es hier um industrielle Traditionen geht, die vom menschlichen Standpunkt völlig verständlich sind. Beschäftigungspolitik heißt, durch Information, Umschulung und neu orientierte Berufsausbildung, die Menschen auf den stetigen Wandel in unseren Wirtschaftsstrukturen vorzubereiten. Der Informationsaustausch und die grenzüberschreitende Zusammenarbeit von Bildungsinstituten können hierzu eine wertvolle Hilfe sein.

Wägt man insgesamt die Chancen unserer Region ab, die großen wirtschaftlichen und sozialen Herausforderungen mit Erfolg aufzunehmen, so wird der energiepolitische Aspekt sehr schwer in die Waagschale fallen. Obwohl wir ja allgemein nicht besonders reich an Bodenschätzen sind, so bieten sich doch im Energiebereich der Großregion Saar-Lor-Lux unbestreitbare Zukunftsmöglichkeiten. Ich möchte hier den Präsidenten des IRI, Professor Dr. Rolshoven zitieren, der vor zwei Jahren auf einem Seminar über Energiefragen erklärte:

«Wir müssen davon ausgehen, daß die energie-technischen und energiewirtschaftlichen Entscheidungen, die in unserer Zeit gefällt werden, bestimmend sein werden für den energiewirtschaftlichen Stand der Großregion am Ende des Jahrhunderts. Sicher werden heutige Entscheidungen aus der Sicht des Jahres 2000 Fehler enthalten wie alles Menschenwerk. Wir sollten uns darum bemühen, den Fehlerspielraum möglichst klein zu halten.»

Die Basis für ein gemeinsames Vorgehen scheint mir einerseits die Entwicklung der Energiebilanz für

unseren Industrieraum, sowie die Aufstellung weiterer Möglichkeiten hinsichtlich der zukünftigen Bedarfsdeckung. Trotz großer Differenzen in unserem Industriedreieck, und dies vor allem was Luxemburg anbelangt, das fast ausschließlich auf den Energieimport angewiesen ist, kann die Region heute insgesamt etwa 50% ihres primären Energiebedarfs aus heimischen Quellen decken, was auf längere Sicht als wesentlicher Vorteil gegenüber anderen europäischen Regionen zu werten ist. Dies ist umso wichtiger, als der Energiefaktor angesichts der andauernden angespannten Energielage ein immer größeres Gewicht bei zukünftigen Industriezulassungen bekommt. Nicht allein die steigenden Preise, sondern auch die Energieabhängigkeit als großer Unsicherheitsfaktor bei der Energieversorgung – z. B. im Falle politisch motivierter Boykottmaßnahmen – stellen eine erhebliche Gefahr für die wirtschaftliche Stabilität dar, mit der wir in unserer Region etwas weniger konfrontiert sind, unter der Bedingung, daß wir unsere Energieversorgung natürlich ausbauen und die Energieeinsparungen schneller vorantreiben.

Zukünftige eventuell gemeinsame Investitionsprogramme können im Rahmen der neuen energiepolitischen Ziele der Europäischen Gemeinschaft finanzielle Unterstützung finden. Was die Energieeinsparungen anbelangt, so haben wir in Luxemburg in der Industrie Fortschritte gemacht. Da immerhin der Energiefaktor etwa 30% der Herstellungskosten von einer Tonne Stahl ausmacht, kann auch hier die Wettbewerbsfähigkeit unserer Hütten verbessert werden.

Beruft man sich auf eine vor kurzem erschienene Studie des «Massachusetts Institute of Technology», so braucht die Welt-Energiekrise nicht einzutreten, denn diese Studie bezeichnet die Kohle als Brücke zur Zukunft, wobei die Kohleförderung der Welt von jetzt 2,5 Milliarden Tonnen bis zum Jahr 2000 auf rund 7 Milliarden Tonnen steigen müßte.

Sind auch die Ausbaumöglichkeiten der regionalen Kohleförderung relativ beschränkt – der Preisfaktor kann ja auch nicht außer Acht gelassen werden –, so kann man mit einiger Zuversicht in unsere energiepolitische Zukunft blicken. Luxemburg wird hier bald wichtige Entscheidungen treffen, was den Bau einer eigenen Energieproduktionsstätte anbelangt. Wir zählen auch weiterhin auf eine noch engere Zusammenarbeit, insbesondere mit unserem saarländischen Nachbar.

Wer heute von Energie spricht, muß notgedrungen auch den Umweltschutz berücksichtigen. Ich muß hier aber vorwegschicken, daß ökologische Utopien, wo im Namen des Umweltschutzes jede wirtschaftliche Entwicklung von vorneherein auf Ablehnung stößt, mit einer verantwortungsvollen Berücksichtigung der ökologischen Faktoren nichts mehr gemeinsam hat. Was die Kernenergie anbelangt, ist man nun Befürworter oder Gegner dieser nicht zu unterschätzenden Energiequelle, so ist doch äußerste Vorsicht geboten.

Hier drängt sich engste Zusammenarbeit auf, das heißt, daß in Grenzgebieten die Interessen aller An-

rainerstaaten berücksichtigt werden müssen. Die realen und eventuellen Folgen dieser Energieproduktion sind eben grenzüberschreitend und gehen so das Hoheitsrecht der Nachbarstaaten direkt an. Auf diesem Gebiet müssen rechtliche Lücken geschlossen werden, die den Entwicklungen der Technologie entsprechen. Wir könnten auf regionaler Basis einige Vorarbeit dazu leisten, wobei die genauen europäischen Vorschriften in diesem äußerst wichtigen Bereich als Grundlage dienen könnten.

Ich muß deshalb betonen, daß Luxemburg einerseits eine ausgewogene Zusammenarbeit auf regionaler Ebene, im Sinne einer nützlichen Koordinierung unserer Energiepolitiken anstrebt, daß wir aber andererseits auf unsere fundamentalsten Rechte, was die Sicherheit und das Wohlergehen unserer Bevölkerung anbelangt, nicht verzichten können.

Was die allgemeine Integrationspolitik angeht, durch die eine geographische Region zu einer wirklichen strukturierten Interessengemeinschaft wird, bleibt noch viel zu tun.

Neue Transportbedingungen müssen geschaffen werden, denn nur so kann die Zusammenarbeit speziell zwischen der luxemburgischen und der saarländischen Stahlindustrie auch optimal ausgenutzt werden, denn gerade die transportintensive Stahlindustrie braucht gute Transportverbindungen. Ich denke aber auch an eine noch bessere Auslastung des zur Zeit einzigen internationalen Flughafens in unserer Region. Bessere Straßen und Schienenverbindungen zwischen den verschiedenen regionalen Zentren würden eine noch rationalere und wirtschaftlichere Ausnutzung der vorhandenen Einrichtungen erlauben, besonders was eventuelle zusätzliche Fluglinien angeht.

In einer Zeit wo schnelle Kontakte mit dem Ausland ein wesentlicher Faktor für die wirtschaftliche Entwicklung darstellen, ist eine solche Lösung für unsere Region notwendig.

Es heißt jetzt unsere mannigfaltigen Wachstumsmöglichkeiten richtig auszunutzen. Dabei müssen

neue Gefahren berücksichtigt werden, da man eine monolithische Wirtschaftsstruktur nicht durch eine andere ersetzen sollte. Unsere Region verfügt heute über ein sich ergänzendes Wirtschaftspotential, von dem neue Wachstumsimpulse ausgehen können. Wir besitzen eigene Energiequellen, wir verfügen reichlich über qualifizierte Arbeitskräfte, die Umstrukturierungspolitik macht Fortschritte, wir haben große Finanzierungsmöglichkeiten über den Finanzplatz in Luxemburg. Es gilt dieses Potential nun auf dem besten Weg für die regionale wirtschaftliche Entwicklung, und damit zum Wohlstand unserer Bevölkerung, einzusetzen. Sollen wir hier Erfolg haben, so brauchen wir Flexibilität, sowie ein kreatives Unternehmertum. Am gemeinsamen politischen Willen darf es aber ebenfalls nicht fehlen.

Unsere sehr verschiedenen politischen Strukturen werden uns auch in der Zukunft vor schwierige Probleme stellen. Dies soll uns aber nicht daran hindern, die bestehenden Instrumente im Rahmen der regionalen Zusammenarbeit wirksamer einzusetzen. Die eventuelle Schaffung von neuen scheint mir nur dann gerechtfertigt, wenn damit konkrete Realisierungen verbunden sind. Wir müssen vor allem die Infrastruktur und die Rahmenbedingungen schaffen, die regionale marktwirtschaftliche Initiativen erleichtern.

So kann sich eine regionale Wachstumsstrategie entwickeln, wo, um Herbert Giersche zu zitieren, «die individuellen Entscheidungsträger ihre Wachstumsziele setzen und zu verwirklichen trachten».

Die europäische Gemeinschaft kann ebenfalls eine wertvolle Stütze sein, wie sie es gerade in der aktuellen Krise für unseren wichtigsten Industriezweig geworden ist. Nur im Rahmen einer wieder vorwärtsschreitenden Europäischen Gemeinschaft kann auch unsere Region die großen internationalen Herausforderungen erfolgreich aufnehmen. Aber auch auf diesem Gebiet müssen den Sprüchen jetzt Taten folgen.

12^e Conférence des Ministres de la Justice européens à Luxembourg

Les Ministres de la Justice des pays membres du Conseil de l'Europe ainsi que de la Finlande se sont réunis les 20 et 21 mai 1980 à Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Ministre de la Justice.

Lors de l'ouverture de la réunion, l'Espagne a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe pour la répression du terrorisme et 15 Etats ont signé une nouvelle Convention sur la reconnaissance et l'exécution

des décisions en matière de garde des enfants et le rétablissement de la garde des enfants.

Au cours de la Conférence, les Ministres ont discuté le problème de la peine de mort et sont convenus que le but final de leur action est l'abolition de la peine capitale dans les Etats membres. Ils ont demandé au Conseil de l'Europe d'élaborer de nouvelles normes appropriées concernant l'abolition.

D'autres points à l'ordre du jour des Ministres de

la Justice ont été: le fonctionnement du système judiciaire; les codes vieillissants; la déchéance des droits comme alternative à la privation de liberté.

Le discours d'ouverture de la Conférence fut prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de la Justice. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

C'est un grand honneur pour mon pays, un des plus petits parmi les membres du Conseil de l'Europe, d'accueillir pour la première fois dans sa capitale la conférence des Ministres européens de la Justice.

Au nom du gouvernement luxembourgeois j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans cette ville au cœur de l'Europe qui au cours des siècles a participé, fût-ce à son corps défendant, à tous les événements mémorables qui ont intéressé le continent. Puisse-t-elle après ce passé militaire, dont elle a gardé encore certaines traces, servir de cadre de paix et d'union des peuples d'Europe qui trop souvent se sont affrontés dans des luttes fratricides.

C'est à ce titre que je me réjouis tout particulièrement de pouvoir accueillir à Luxembourg cette conférence spécialisée des Ministres de la Justice des Etats membres du Conseil de l'Europe et de deux autres Etats qui entretiennent des relations étroites avec le Conseil et ses institutions. C'est, en effet, de cette conférence que depuis son institution en 1960 à Paris sont issus la plupart des impulsions destinées à promouvoir l'harmonisation des droits européens dans le domaine civil, pénal et administratif. Cette harmonisation, qui devra aboutir un jour peut-être lointain à reconstituer un «ius commune» que les nationalismes exacerbés des derniers siècles nous ont fait perdre, elle se fait dans l'optique particulière qui caractérise toute initiative du Conseil de l'Europe, la consécration dans chaque domaine du respect des droits fondamentaux de l'homme. La convergence des législations nationales devra être recherchée autour de cette notion centrale qui veut que dans chaque domaine du droit une réglementation ne se justifie que dans la mesure où elle est centrée sur l'individu et lui garantit le maximum de libertés et de droits compatibles avec les nécessités de la vie en commun.

Les sujets figurant à l'ordre du jour de cette 12^e Conférence témoignent à nouveau de cette préoccupation essentielle des Etats réunis dans le cadre du Conseil de l'Europe centrée sur la personne humaine.

Le thème pénal nous invite à réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour éviter le recours à la privation de liberté comme sanction des infractions aux prescriptions sociales et morales. Le Conseil de l'Europe s'est déjà largement engagé dans la voie de la recherche de peines substitutives à l'emprisonnement et le rapport belge qui nous est soumis continue dans cette voie, en attirant notre attention sur une sanction spécifique qui dans certains cas pourrait constituer une peine appropriée remplaçant utilement la peine d'emprisonnement trop généralement prévue dans nos législations pénales. C'est une con-

tribution utile dans nos efforts d'imaginer un système sanctionnateur respectueux de la dignité humaine et susceptible de favoriser la réinsertion sociale du délinquant. Il n'est malheureusement que trop vrai que dans beaucoup de cas les besoins de sécurité de la population, alertée par des mass-media empressés d'épingler les actes de violence, rendent inévitable le recours à l'emprisonnement, à titre de mesure de protection de la société pour neutraliser un délinquant susceptible de récidiver. Mais, nos efforts doivent tendre à limiter le recours à cette peine dans toute la mesure du possible.

Le sujet de droit civil nous engage à réexaminer l'ensemble de nos dispositions organiques et procédurales destinées à assurer aux particuliers la consécration effective de leurs droits. Tous nos Etats, à des degrés différents, sont confrontés avec le problème de l'efficacité de la justice. Devant les lenteurs et les complexités procédurales, sans parler du coût — acceptables peut-être à une époque où le citoyen avait un sens moins aigu de ses droits — l'opinion publique s'insurge et manifeste des doutes quant à la volonté de l'Etat d'assurer effectivement l'Etat de droit. Il devient urgent, si on veut rétablir la confiance dans la justice, de se concerter pour rechercher les moyens et modalités pour remédier à cette situation et permettre à celui qui prétend être victime d'une violation de ses droits d'exposer son cas dans les meilleurs délais à une autorité indépendante. C'est un aspect important du problème général de l'accès à la justice qui est traité depuis quelques années déjà dans le cadre du Conseil de l'Europe. Malgré les particularités de nos systèmes judiciaires et de nos procédures, un débat sur les moyens d'améliorer le fonctionnement de nos institutions judiciaires ne pourra qu'être profitable et j'ose espérer qu'on pourra en dégager des orientations susceptibles de guider nos gouvernements.

Si je me suis attardé — peut-être un peu trop longuement — sur les deux sujets principaux de notre réunion, c'est que je tenais à souligner l'optique dans laquelle nous devons poursuivre notre œuvre de rapprochement de nos peuples par le droit. Le choix des moyens à utiliser à cet effet me paraît dans cette conception d'importance secondaire. Si le recours à la convention peut paraître le moyen idéal, l'expérience nous prouve que l'indispensable précision de cet instrument peut être un obstacle pour beaucoup d'Etats qui à cause de certaines dispositions particulières peuvent se trouver empêchés de procéder à la ratification. Pour éviter une telle situation, qui pourrait être interprétée comme un constat d'échec, tout en devant être considérée comme inévitable dans une organisation d'Etats connaissant des systèmes juridiques aussi différents, le résultat d'une harmonisation du droit pourrait être recherché par des instruments plus souples et moins contraignants, laissant aux Etats le temps d'intégrer les solutions nouvelles dans leur droit progressivement et en tenant compte de leurs besoins spécifiques. En dehors des recommandations, procédé largement utilisé ces derniers temps, on pourrait penser à développer le recours à des réunions consacrées à des échanges de

vues sur des problèmes bien définis. Dans ces échanges, pourraient se dégager des orientations pouvant servir à des réformes nationales parallèles. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion nous invitent à envisager de tels mécanismes.

Mais je ne voudrais pas anticiper sur le résultat de nos travaux, ni nous faire perdre un temps précieux qui devra être consacré à la discussion des différents points figurant à notre ordre du jour, temps qui, comme toujours, nous est très limité.

Je voudrais encore saluer Monsieur Franz Karasek, nouveau Secrétaire général du Conseil de l'Europe et lui souhaiter beaucoup de succès dans ses fonctions. Soyez le bienvenu, Monsieur le Secrétaire Général, vous qui avec votre équipe infatigable de

collaborateurs constituez l'infrastructure administrative indispensable à nos travaux.

Pour terminer j'ose exprimer l'espoir qu'avec les moyens d'un petit pays nous aurons réussi à mettre à votre disposition un environnement propice à un heureux aboutissement des travaux. Avec ma petite équipe de collaborateurs j'ai fait de mon mieux pour rendre votre séjour parmi nous aussi agréable que possible. Si, néanmoins vous constaterez des insuffisances, j'en appelle à votre indulgence. Mes collaborateurs, et notamment M. Elsen, se tiennent toujours à votre disposition pour trouver des solutions à votre problème.

Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la 12^e Conférence des Ministres européens de la Justice.

Les réunions de printemps de l'Assemblée de l'Atlantique Nord

Du 5 au 8 juin ont eu lieu à Luxembourg les réunions de printemps des commissions de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, suivies d'une session plénière extraordinaire.

Les parlementaires des quinze pays membres de l'Alliance Atlantique ont discuté des problèmes actuels de l'Alliance au cours des réunions des cinq commissions suivantes: Economique, de l'Education, des Affaires Culturelles et de l'Information militaire, Politique, Scientifique et Technique.

Les réunions des Commissions furent suivies le 7 juin d'une séance plénière dans le nouvel hémicycle de Kirchberg. Cette session extraordinaire de l'Assemblée de l'Atlantique Nord a permis l'examen des derniers développements survenus dans l'évolution des rapports Est-Ouest depuis l'intervention soviétique en Afghanistan.

Nous reproduisons ci-après le discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, lors de la séance plénière ainsi que la résolution sur la situation en Afghanistan et les problèmes y afférents, adoptée par l'Assemblée de l'Atlantique Nord.

Allocution de M. Thorn, Ministre des Affaires étrangères

La tenue de cette session à Luxembourg manifeste l'importance que le gouvernement grand-ducal attache à l'Alliance atlantique. En outre l'Assemblée de l'Atlantique Nord manifeste la participation active de tous les groupes politiques à la politique commune de défense, laquelle ne doit pas être exclusivement le fait des exécutifs.

Il n'est pas toujours aisé de plaider la cause des dépenses militaires en ces temps de crise. La sécurité coûte très cher. Mais garantir la paix, les institutions

démocratiques et le bien-être des populations, est sans prix. Que ces décisions soient plus difficiles pour certains pays ou pour certaines familles politiques, cela prouve seulement la vigueur du débat démocratique. Il faut garder confiance dans la lucidité des démocraties occidentales. Celles-ci peuvent se prévaloir de l'assentiment de leurs peuples après discussions et réflexions, ce qui les distingue radicalement de leurs adversaires.

Les hommes ont toujours critiqué et contesté les armements, mais ceux-ci sont un mal inévitable et même nécessaire pour préserver les valeurs fondamentales: liberté, démocratie et bien-être. Le continent européen a échappé à leur guerre durant 35 ans et pourtant c'est le mieux fourni en armes du monde; mais peut-être les deux sont-ils liés: c'est parce que la paix était armée et vigilante qu'elle a duré. Or toute atteinte à l'équilibre des forces risque de transformer cette garantie de sécurité en épée de Damoclès. Le développement qualitatif et quantitatif des armements du Pacte de Varsovie ne peut laisser personne indifférent car il dépasse de beaucoup ses besoins purement défensifs. Ainsi, le militarisme n'a pas disparu: les actes des pays de l'Est sont en contradiction flagrante avec leurs déclarations officielles.

Pour échapper à l'engrenage fatal de représailles massives, il est donc indispensable de rétablir l'équilibre dans les principaux secteurs d'armements, y compris les forces nucléaires du théâtre, qui sont le complément indispensable de la force stratégique nucléaire des Etats-Unis. L'OTAN a décidé en décembre de les moderniser et simultanément elle a demandé à l'URSS l'ouverture de négociations. L'équilibre rompu doit être rétabli à un plus haut niveau, mais à qui la faute si celui-ci s'est élevé? Les pays de l'Alliance sont des partisans convaincus d'une réduction contrôlée et équilibrée des armements. A

l'URSS maintenant de répondre rapidement et sans préalable à cette offre de négociations. Dans les discussions, seules des concessions sans équivoque ni déséquilibre permettront d'aboutir: l'Alliance se refuse à dissocier défense et détente.

Quant à la conférence de Madrid, ce troisième rendez-vous doit être dûment préparé de manière à dresser sans complaisance le bilan des résultats. La détente n'est pas une photo de famille figée, c'est un processus en perpétuelle évolution. Or, les conceptions soviétiques sont tout autres. L'invasion de l'Afghanistan prouve que, pour Moscou, la détente n'est qu'un moyen pour réaliser ses visées impérialistes et dominatrices que l'Occident n'a eu que trop tendance à oublier.

La détente doit être indivisible et globale, comme est indivisible la confiance qu'elle présuppose et comme est globale la politique soviétique. Face à celle-ci, la solidarité occidentale doit être renforcée. Son défi concerne tous les Alliés, exposés à une menace à la fois politique, militaire et économique: son poing armé s'avance vers le Moyen-Orient et les pays qui approvisionnent en énergie l'Occident. La solidarité occidentale ne doit pas se limiter à une communauté d'idéaux, mais se fonder sur une communauté de destin.

Il faut améliorer au sein de l'Alliance les méthodes de consultation, dont l'état présent se passe de commentaires. Il faut aussi redoubler d'efforts pour aider les pays membres les moins bien pourvus à trouver des solutions à leurs problèmes économiques et sociaux.

La solidarité de l'Alliance est indispensable pour la sauvegarde de la paix, de la liberté et de la sécurité, et il ne doit pas y avoir le moindre doute à son sujet. Les gouvernements alliés peuvent compter sur les groupes politiques et sur l'immense majorité des citoyens du Luxembourg.

Résolution 96 sur la situation en Afghanistan et les problèmes y afférents

L'Assemblée,

Condamnant l'invasion soviétique en Afghanistan comme une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, ainsi que du droit du peuple afghan à l'autodétermination;

Reconnaissant que les événements qui se déroulent hors de la zone géographique de l'Alliance, et qui mettent sérieusement en cause les intérêts individuels et collectifs des pays membres, doivent donner lieu à une intense consultation en vue de développer des positions communes;

Considérant l'invasion en Afghanistan comme une nouvelle phase qualitative de l'expansionnisme soviétique qui constitue une menace pour les nations situées au-delà des frontières du système d'alliance à domination soviétique, notamment pour les pays non-alignés d'Europe et du Tiers-Monde;

Préoccupée de la détérioration des relations Est-Ouest du fait de l'action soviétique et de la régression

en ce qui concerne le dialogue Est-Ouest en général et les négociations sur le contrôle des armements en particulier;

Reconnaissant que le déploiement massif et continu de missiles SS-20 crée une situation de grave déséquilibre en Europe même;

Affirmant la détermination des Alliés de relever le défi soviétique;

Convaincue que la cohésion occidentale est une condition indispensable au maintien de la sécurité politique, économique et militaire de l'Ouest, ainsi qu'à la poursuite de négociations Est-Ouest fructueuses, en même temps qu'elle peut inciter l'Union soviétique à adopter une politique plus coopérative;

Préoccupée par la situation au Moyen-Orient dont la stabilité est essentielle;

Soulignant la nécessité de consultations étroites pour élaborer une stratégie globale qui permette aux Etats membres de faire face aux crises auxquelles ils sont confrontés en Afghanistan, où des forces soviétiques considérables continuent à occuper un pays autrefois indépendant;

Invite instamment les gouvernements des pays de l'Alliance:

1. à continuer à exiger le retrait total et immédiat des forces soviétiques d'Afghanistan et à soutenir les efforts visant à une solution politique prévoyant le retrait de ces forces et à exiger des garanties pour l'intégrité territoriale, ainsi que le droit à l'autodétermination de l'Afghanistan;

2. à intensifier leurs efforts visant à promouvoir la paix et la stabilité en Asie du Sud-Ouest et dans la région du Golfe;

3. à satisfaire d'une manière plus efficace aux exigences du Programme de défense à long terme de l'OTAN et aux engagements renouvelés d'accroître les budgets de défense et de prendre des mesures immédiates pour renforcer la sécurité et la défense de l'Europe, ainsi que l'ont décidé les Ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'OTAN lors de leur réunion du 14 mai 1980;

4. à reconsidérer les options militaires conventionnelles et le rôle éventuel des forces à déploiement rapide de certains pays membres et, en conséquence, la nécessité d'entreprendre immédiatement une étude approfondie quant aux moyens par lesquels les gouvernements membres peuvent, selon leurs capacités propres, faire face aux besoins d'effectifs militaires nécessaires à la restauration de l'équilibre entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie;

5. à poursuivre les négociations sur le contrôle des armements et à continuer à promouvoir l'ouverture de négociations sur les systèmes d'armes nucléaires à longue et à moyenne portée en Europe dès que les circonstances le permettront;

6. à promouvoir, sur la base de la déclaration d'Ottawa de 1974, des consultations étroites et efficaces sur la définition d'une stratégie globale commune devant les défis actuels et à rechercher au sein de l'Alliance un système plus efficace et plus durable pour faire face aux crises.

Le 75^e anniversaire de la Fédération des Artisans

Le 75^e anniversaire de la Fédération des Artisans a été célébré le 16 juin 1980 au cours d'une séance académique au théâtre de Luxembourg, en présence de S. A. R. le Prince Guillaume.

Des discours furent prononcés par Monsieur Louis Toussaint, président de la Fédération des Artisans, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes.

Nous reproduisons ci-après le discours prononcé par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement:

75^e anniversaire de la Fédération des Artisans

Quand votre Fédération a été fondée il y a trois quarts de siècle, le Luxembourg se trouvait dans une période de mutation économique et sociale profonde. Ce pays dont l'économie était essentiellement agricole et artisanale se donnait des assises industrielles modernes sur lesquelles devait se fonder jusqu'à nos jours tout son développement économique et social. Mais en dépit de ces «vagues d'industrialisation» qu'a connues notre pays durant ce siècle, l'artisanat n'a jamais cessé d'être un des piliers de son économie. Les artisans ont toujours su concilier un certain respect des traditions avec l'esprit d'initiative et la nécessité du changement.

Depuis le milieu du treizième siècle, la capitale et les petites villes de l'ancien Duché de Luxembourg ont connu ces organisations d'artisans, les corporations de métiers, qui ont largement façonné la vie de notre capitale et de ses habitants et qui ont contribué en des périodes bien difficiles à son relatif bien-être.

Si pendant très longtemps l'artisanat a fourni une part considérable à la richesse de notre pays, son rôle, sous l'effet de l'importance longtemps croissante de notre industrie lourde, a parfois été quelque peu sous-évalué. Mais les réalités économiques devaient contredire ceux parmi les économistes qui pensaient à la fin du XIX^e siècle et encore au XX^e siècle que l'artisanat était condamné à disparaître, qu'il devait inéluctablement être remplacé par des monopoles industriels de plus en plus puissants.

Aujourd'hui l'économie de notre pays confrontée à une crise mondiale est en train de se restructurer et de s'ajuster. Nos structures industrielles se transforment rapidement et le secteur tertiaire a en quelques années gagné beaucoup en importance. Face à ces mutations profondes d'ordre économique mais aussi sociologique, l'artisanat s'est avéré être un pôle de stabilité reposant sur des traditions et des valeurs solides.

Mais cette stabilité n'évoque nullement l'immobilisme. Le principal atout de ces petites entreprises

qui souvent ont gardé leur caractère familial est une grande capacité de flexibilité.

Dans une période de grandes mutations, ceci aussi bien sur le plan des techniques que sur le plan des besoins individuels et sociaux, il faut faire preuve de capacité de changement, d'imagination et – pour employer un mot à la mode – de créativité.

N'oublions pas que la racine étymologique du mot *artisanat* est «art», c'est-à-dire une certaine alliance entre le savoir-faire et l'imagination, entre la maîtrise d'une technique et l'esprit inventif.

Voilà pourquoi au-delà de la contribution en quelque sorte quantifiable en part du produit national, l'artisanat reste une source de richesse énorme en qualités et dons humains. Précisément en ces temps de restructurations accompagnées d'une mise en œuvre de plus en plus massive de techniques nouvelles, de besoins en main-d'œuvre hautement qualifiée et j'ajouterais, de travailleurs de plus en plus doués d'un esprit de création, l'artisanat trouve ou plutôt retrouve un rôle prépondérant dans la formation professionnelle.

En s'adaptant aux nouvelles données technologiques et économiques l'artisanat, de par ses structures et sa faculté d'adaptation, peut s'engager dans de nouvelles activités et offrir ainsi aux jeunes non seulement une formation professionnelle, mais aussi des emplois stables. L'artisanat se trouve dans un processus de renouvellement perpétuel où, c'est certainement regrettable, des activités spécifiques disparaissent, mais et c'est une preuve de sa pérennité, beaucoup de nouvelles branches se créent. Le secteur des métiers, surtout dans une conjoncture économique plus défavorable à l'emploi, ouvre de nombreux débouchés à des jeunes arrivant sur le marché du travail. Ne voulant pas trop développer l'aspect du plein emploi dans notre pays, Monsieur le Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes le fera certainement tout à l'heure, je voudrais néanmoins insister sur les aspects qualitatifs qui caractérisent de plus en plus notre marché du travail. Je considère comme un véritable défi à l'économie comme aux responsables politiques dans notre pays, l'exigence de la nécessaire revalorisation du travail manuel. Ce n'est pas seulement une question économique, mais il s'agit là autant d'un problème sociologique – d'un problème de société. Une analyse de la population active occupée dans l'artisanat montre que le nombre de travailleurs étrangers est particulièrement élevé (63% d'étrangers et 37% de Luxembourgeois en 1979, ce rapport étant encore de 50% pour les deux il y a dix ans.)

Il semble donc que les jeunes Luxembourgeois ont de plus en plus délaissé ce secteur pour s'orienter vers d'autres, notamment vers un secteur tertiaire en éclosion. Bien que nous espérons que le développement du tertiaire va se poursuivre, il faudra prévoir

une croissance moins forte qui de surcroît sera certainement accompagnée d'une vague de rationalisation telle que nous la vivons actuellement dans l'industrie.

Face à ces évolutions qui sont déjà entamées et qu'il ne suffit pas de prévoir, mais d'intégrer dans nos politiques pour les quelques dix années à venir, le travail manuel qualifié devra être revalorisé et encouragé, car il promet pour l'avenir des débouchés nouveaux qui peuvent par ailleurs être en relation étroite avec le développement continu des activités dans le tertiaire.

Il appartient au Gouvernement et à votre Fédération d'attirer l'attention des jeunes par une meilleure orientation professionnelle sur la multiplicité et la diversité que représentent des professions intéressantes offertes par l'artisanat. C'est entre autres à la Commission élargie de la Promotion de l'Artisanat où est également représenté le ministère de l'éducation qu'incombe cette mission très importante pour l'évolution économique et sociale de notre pays.

Beaucoup de jeunes aspirent aujourd'hui à un travail moins aliénant, moins monotone et qui laisse des possibilités à leur initiative personnelle. Si pendant longtemps la croissance plus rapide du secteur industriel a permis à ce dernier d'être plus attrayant sur le plan des rémunérations, la croissance plus lente et les impitoyables réalités de la concurrence internationale ont quelque peu diminué les écarts de salaires qui sous l'impact d'une conjoncture très favorable s'étaient creusés entre l'industrie et l'artisanat. Le secteur des métiers se situe également dans une tendance vers une «nouvelle économie» qui apparaît partout et même aux Etats-Unis où la formation et la progression des grandes entreprises ont été parfois démesurées. C'est précisément dans des secteurs de pointe où la petite entreprise s'est souvent avérée extrêmement dynamique. D'un côté parce qu'elle possède une meilleure faculté d'adaptation et une plus grande souplesse et de l'autre parce que ses dimensions sont plus propices à la créativité des hommes qui y travaillent. La constatation de la vulnérabilité des grands groupes industriels à la crise économique amènent partout les responsables politiques à favoriser le maintien et le développement d'un réseau de petites entreprises artisanales qui s'intègrent facilement dans l'économie d'une région et contribuent à son développement en participant à la création d'emplois sur place.

Mais l'artisanat répond à certaines mutations profondes dans nos sociétés industrielles où les hommes et plus particulièrement les jeunes recherchent de nouveau une certaine qualité de la vie, le respect de l'environnement, une certaine animation de leur milieu de vie et de travail. Il est certain que peu à peu se dégage de nouveau l'idée d'une entreprise à dimension humaine, qui contribue à la qualité de la vie dans le milieu urbain comme dans le monde rural.

Cela n'évoque nullement des images passées, mais correspond d'une part à des besoins profonds de l'homme et de l'autre à des nécessités économiques où les économies d'énergie, la préservation de l'environnement, la réduction des gaspillages en général

deviennent des facteurs de plus en plus importants. Dans cette économie où la croissance sera sans aucun doute «plus douce», l'artisanat occupera une position centrale. D'une part dans une société où les gaspillages devront être réduits, l'artisanat assurera une fonction nécessaire d'entretien et de réparation, de l'autre il répondra au développement d'une gamme de plus en plus vaste de besoins spécifiques. Les seules économies d'énergie qui font déjà et qui feront encore davantage partie de notre vie quotidienne, de même l'utilisation plus systématique d'énergies nouvelles, l'exigence de qualité et de durabilité des biens sont autant de nouveaux champs d'activités pour des entreprises artisanales.

Il faudrait à cette occasion également mentionner le succès croissant «des métiers d'art».

L'intérêt qu'ils soulèvent correspond également à un «désir de différenciation» de la part du consommateur qui recherche de nouveau dans l'objet le cachet individuel, le travail plus personnalisé qu'ignore la civilisation industrielle avec ses produits uniformes.

L'artisanat n'est donc nullement réduit comme certains l'avaient prédit, à faire partie d'une «économie parallèle», peu dynamique et condamné à la longue à disparaître. Bien au contraire, nous devons nous rendre compte aujourd'hui qu'il est nécessaire au fonctionnement de notre système économique, qu'il correspond à des besoins économiques réels, qu'il pourra contribuer à façonner notre vie économique et sociale dans les années à venir, comme un élément essentiel d'équilibre économique et de stabilité sociale.

Son avenir économique est autant assuré comme sous-traitant de l'industrie que comme secteur particulièrement apte à répondre aux besoins individuels et collectifs nouveaux.

Mais son développement dépend autant de l'aptitude de ceux qui se consacreront de nouveau aux métiers. Je profite en quelque sorte de l'occasion pour lancer un appel aux jeunes de retrouver ce goût du risque que nécessite la création d'une entreprise artisanale.

L'indépendance, la liberté, le désir d'être son propre patron et d'organiser son propre travail sont des valeurs sur lesquelles est fondé notre système de libre entreprise. L'artisanat offre sur ce plan des possibilités considérables qu'il nous faudra, votre Fédération autant que le Gouvernement, expliquer et soutenir.

La pluralité des fonctions – celles de chef-d'entreprise, de technicien, de commerçant, de gestionnaire – qu'exerce l'artisan indépendant exige de lui non seulement de solides connaissances dans son métier, mais un grand nombre d'aptitudes complémentaires. Les ennemis les plus dangereux de l'artisanat sont aujourd'hui l'ignorance des difficultés de gestion et la méconnaissance du marché. Il s'agit de donner aux jeunes qui choisissent cette filière de solides connaissances dans ces domaines qui sont par ailleurs complémentaires de leur formation technique. Sur ce plan l'artisanat luxembourgeois par le biais de votre Fédération et de la Chambre des Métiers a fait des

progrès considérables où «l'esprit coopératif» s'est à merveille allié au goût d'indépendance. Ils sont en quelque sorte les deux facettes d'un état où la solidarité est une tradition historique. La Fiduciaire des Petites et Moyennes Entreprises comme la Mutualité d'Aide aux Artisans, toutes les deux constituées sous forme de sociétés coopératives fournissent des aides précieuses aux entreprises en les déchargeant en partie de leurs travaux administratifs et comptables ou en les conseillant dans le domaine financier. Ces organismes sont absolument nécessaires au renouvellement de l'artisanat et à son développement sur des bases économiques saines.

Il est certain que l'Etat devra également encourager ce développement en facilitant la création de nouvelles entreprises, en soutenant de nouveaux investissements, qui améliorent la productivité en suscitant des innovations.

Tout de suite après la dernière guerre nous avons créé les crédits d'équipement qui sans aucun doute ont largement contribué à l'essor de notre artisanat.

Aujourd'hui c'est la Société Nationale de Crédit et d'Investissement qui participe également au financement des entreprises artisanales.

Les crédits d'équipements accordés par la SNCI au seul artisanat ont fortement augmenté et sont passés de 96 prêts d'un montant de 102,5 millions en 1978 à 124 prêts s'élevant à 176,9 millions en 1979, ce qui

équivalait à une croissance de 72,5%. Si en 1978, 42 débutants indépendants ont profité de tels prêts, il y en a eu 56 en 1979. Les crédits au profit de l'hôtellerie ont plus que doublé dans cette même période (31,9 à 66,2 millions).

Ce financement sera poursuivi dans le cadre de notre politique générale.

Nous continuerons à soutenir par les divers instruments à notre disposition tous les investissements productifs du secteur des classes moyennes en général et de l'artisanat en particulier, dans le cadre du but fondamental qui est la modernisation de nos structures économiques et l'amélioration de la productivité globale de notre économie nationale.

L'artisanat a dans cette perspective un rôle important à jouer, mais je tiens à insister particulièrement sur la responsabilité dont vous avez toujours fait preuve. Cette attitude de responsabilité est la meilleure garantie pour l'avenir de l'artisanat luxembourgeois qui reste vital pour notre communauté nationale. Cet avenir vous le préparez jour après jour dans vos entreprises, dans votre Fédération. En vous assurant aujourd'hui de la sollicitude des pouvoirs publics, j'aimerais conclure avec une pensée d'André Siegfried sur l'artisanat que je partage entièrement.

«Nous aimons son individualisme, son goût pour le travail bien fait, sa faculté de s'intéresser aux aspects multiples d'une technique, bref son humanité.»

Petit, mais raisonnable

Dans son numéro du 8 juin 1980, le magazine bruxellois «trends-tendances» a consacré une série d'articles à notre pays, notamment une interview avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, ainsi que des articles sur les sujets suivants: la fiscalité au Grand-Duché, les projets de RTL, les nouveaux horizons de l'Arbed, la place financière et le contrôle bancaire. Nous reproduisons ci-après l'interview avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement:

trends-tendances: Franc belge et franc luxembourgeois sont en principe des monnaies autonomes. Néanmoins, elles se trouvent liées pour le meilleur et le pire ...

Pierre Werner: Nous vivons effectivement dans une association monétaire et avons défini le franc luxembourgeois par la parité. Un franc luxembourgeois est égal à un franc belge, ce qui implique évidemment une intense solidarité dans le domaine monétaire — c'est d'ailleurs la Banque nationale de Belgique qui gère, pratiquement, les réserves de cette association.

L'économie étant le support d'une monnaie, il faut naturellement que les politiques économiques, financières et budgétaires des deux pays soient convergentes et harmonisées. Actuellement, ce n'est pas le cas à tous les égards, puisque la Belgique connaît des problèmes, notamment en matière de finances publiques. Cela crée, périodiquement, certaines incertitudes dans le public au sujet de l'avenir de nos relations monétaires. Mais, étant donné la détermination des autorités monétaires belges de défendre leur franc, nous gardons confiance. D'autant plus, et sur ce point nous sommes sur la même longueur d'onde que le gouvernement belge, qu'un changement de parité qui irait dans le sens d'une dévaluation n'apporterait aucune solution. L'un et l'autre nous dépendons de l'importation et avons développé l'application de l'échelle mobile à un point où toute augmentation des prix à l'importation se répercute nécessairement sur l'ensemble du système des prix. Je ne vois nul avantage économique, ou de plus grande compétitivité internationale, qui puisse être dérivé de pareille opération. En outre, les réserves monétaires sont encore considérables si l'on tient compte de la valeur actuelle de l'or.

En vertu du Traité nous possédons un droit de co-décision pour tout changement de parité, et ce droit nous entendons l'exercer dans le sens de la stabilité monétaire. Une nouvelle échéance de l'Union économique, qui est renouvelable de dix à dix ans, approche. En principe, nous sommes disposés à poursuivre l'union monétaire, éventuellement en réglant un certain nombre de points concernant notre coopération dans ce domaine.

trends-tendances: Dévaluer ne résout certes rien, mais les problèmes que connaît la Belgique sont si profonds que cette éventualité ne peut être raisonnablement écartée.

Pierre Werner: Les relations internationales sont aujourd'hui tellement mouvantes que l'on doit toujours être préparé à tout. Si un accident survenait, nous devrions revoir certains aspects de notre collaboration, mais toujours dans le sens de la continuation de nos rapports. Au fur et à mesure que se développe l'intégration monétaire européenne, l'association belgo-luxembourgeoise perdra de son importance et de son poids. Mais, nous n'en sommes pas encore là, même si pour l'ensemble de la Communauté, l'avenir passe par une plus grande intégration monétaire.

trends-tendances: En 1936, lorsque la Belgique a, sous le gouvernement Van Zeeland, dévalué, le grand-duché n'a pas suivi.

Pierre Werner: Les textes du Traité, et du Protocole postérieur, tous deux signés avant la seconde guerre mondiale, étaient très laconiques. Il s'est produit de nombreux malentendus entre les deux gouvernements à cette époque. Entre autres, lors de la forte dévaluation du franc belge de 1936 qui a provoqué des remous dans notre pays, ainsi qu'une certaine irritation du gouvernement grand-ducal, qui se plaignait de n'avoir pas été consulté à l'avance. Mais, à cette époque, la consultation n'était pas obligatoire. Cette disposition ne sera introduite qu'au cours des années soixante, lors d'une révision des textes du Traité. En 1936, l'on a estimé que la dévaluation belge était trop forte par rapport à la situation financière de l'ensemble du grand-duché et fixé un nouveau rapport, également fixe: un franc luxembourgeois est égal à 1,25 franc belge. Cette situation a perduré jusqu'à la guerre.

Après l'occupation, tout était à refaire. La solidarité a été recréée. Sur de nouvelles bases, qui ont tenu jusqu'ici. Avant la guerre, les contacts étaient sporadiques; après, la collaboration est devenue permanente. Nous sommes représentés par le directeur belge auprès du Fonds monétaire international, ce qui implique une certaine continuité dans la coopération. De la même manière, nous sommes entrés, à part entière, dans différents autres organismes financiers, ce qui a également entraîné des contacts réguliers et suivis.

trends-tendances: Pourquoi les grosses coupures qui circulent au grand-duché sont-elles exclusivement belges?

Pierre Werner: Notre circulation de billets du Trésor est limitée. La Banque nationale de Belgique portant la responsabilité des relations extérieures, tant pour le franc belge que luxembourgeois, la circulation des billets belges est dès lors nécessairement importante dans notre pays où ils ont cours légal, alors que l'inverse n'est pas vrai.

C'est une question pratique aussi: quelle est la circulation que nous pouvons entretenir ici, à côté de la circulation belge? Il existe à la fois un plancher et un plafond. De toute manière, c'est un problème qui peut être reconsidéré à tout moment. Eventuellement lors des prochaines négociations pour le renouvellement du Traité d'union économique et monétaire.

La troisième voie

trends-tendances: Voici quelques années encore, l'Arbed était le symbole du grand-duché. Aujourd'hui que la sidérurgie est en crise, on a l'impression que le Luxembourg a choisi la voie de la tertiairisation en développant la banque, l'assurance ainsi que le transport aérien.

Pierre Werner: Certes, le tertiaire a acquis une importance considérable dans notre économie qui est comparable à celle de l'Arbed dans le temps. Toutefois, la sidérurgie reste un des piliers de notre économie et nous espérons fermement qu'elle continuera à jouer un rôle essentiel au cours des prochaines décennies. La restructuration qui est en cours tend précisément à assurer cette pérennité.

D'un autre côté, la vocation naturelle d'un pays comme le nôtre est la tertiairisation. Cela nous a, entre autres, permis de supporter la crise et de pouvoir faire face à une profonde restructuration industrielle sans que le pays, ni ses citoyens, en soient affectés dans leur manière de vivre. Au point de vue emploi, cette nouvelle voie est positive: 4,5 pour cent de la population active travaille actuellement dans la banque. S'y ajoutent l'aéroport, la radio, la télévision, etc. Nous avons d'ailleurs l'intention de développer d'autres créneaux dans ce secteur.

trends-tendances: Par exemple?

Pierre Werner: L'électronique, les expertises. Le développement de la scolarité, ainsi que la fréquentation accrue d'écoles d'un degré supérieur fait qu'il existe une bonne base pour implanter ce type d'activité. Il se trouve encore au Luxembourg des gens qui veulent se créer une situation indépendante grâce à leur savoir.

trends-tendances: Cela veut dire que vous accueillez désormais des industriels avec moins d'enthousiasme qu'auparavant?

Pierre Werner: Que du contraire! Je crois que la situation serait boiteuse si l'on ne maintenait pas dans notre pays un fort secteur industriel, comme c'est de tradition. Le programme que nous nous sommes tracé à la suite de la restructuration de la sidérurgie est

précisément de remplacer les 7.500 emplois définitivement perdus par des emplois dans d'autres secteurs industriels, et sur ce point nous poursuivons nos efforts de prospection afin d'introduire de nouvelles productions. D'une manière générale, nous sommes disposés à accueillir et faciliter l'installation de toute entreprise dont l'activité est à haut rendement, c'est-à-dire qui ne nécessite pas une main-d'œuvre excessive, car dans ce dernier domaine, nous avons imposé certaines limites.

trends-tendances: Le transport aérien fait donc partie de cette tertiairisation du grand-duché. Toutefois, l'une des plus importantes compagnies à opérer au départ de Luxembourg se débat dans d'inextricables difficultés financières.

Pierre Werner: Elle est dans une certaine mesure victime de la lutte qui fait rage en matière de transport transocéanique. Nous trouverons sans doute une formule qui permette de continuer, peut-être à une échelle plus modeste, ce trafic vers les Etats-Unis qui nous intéresse tant. Nous sommes bien conscients qu'il nous faut à l'avenir développer les investissements dans ce secteur, et notamment prolonger la piste de l'aéroport afin de rendre ce dernier accessible à tous les types d'avion. Lorsque cela sera réalisé, il n'est pas impossible que notre aéroport accueille d'autres lignes aériennes et devienne ainsi un véritable aéroport interrégional.

trends-tendances: Votre taux de chômage, 0,8 pour cent, est de dix fois inférieur au nôtre. Comment réussissez-vous ce miracle?

Pierre Werner: Nous vivons, pratiquement depuis la fin de la guerre, en état de suremploi. Pour maintenir l'activité dans les domaines industriel et tertiaire nous avons toujours dû importer de la main-d'œuvre, et c'est une des raisons pour lesquelles la proportion de population étrangère dans notre pays est très forte: vingt-cinq pour cent actuellement. C'est également une marge de sécurité, dans la mesure où il suffit de ralentir l'immigration dès qu'il y a un risque de chômage.

D'autre part, il faut mentionner la politique raisonnable menée par notre sidérurgie. Des emplois doivent y être supprimés. C'est indéniable. Mais, en accord avec les syndicats, un certain nombre d'ouvriers ont continué à être occupés dans ce que l'on a appelé une structure anti-crise. Ils n'y produisent plus d'acier, mais sont affectés à d'autres tâches. Des travaux publics dans un premier temps: des travaux à l'intérieur ou à l'extérieur des usines à reconverter ensuite. Ces ouvriers n'ont donc jamais réellement pesé sur notre taux de chômage. En outre, nous avons offert — et pendant un temps, cela a même été obligatoire — la prépension trois ans avant l'âge de la retraite obligatoire, ou même facultative. Enfin, il y a la dénatalité, ainsi que le volant des frontaliers: chaque jour de cinq à six mille personnes viennent de France et de Belgique travailler chez nous.

trends-tendances: Au point de vue fiscal, le rendement des impôts directs a baissé en 1979 après avoir connu de fortes hausses en 1976 et 1977, suivis d'un certain ralentissement en 1978.

Pierre Werner: Ce résultat provient essentiellement d'une certaine stagnation de l'impôt sur les sociétés. A un moment donné, les banques se sont mises à proliférer comme des champignons, et ce secteur a connu deux ou trois années extrêmement prospères, ce qui a bien entendu fait monter en flèche les revenus. Mais nous n'avons jamais considéré que cela pouvait avoir un caractère permanent: le secteur bancaire possède aussi ses limites. L'année dernière, ainsi qu'au début de cette année, la minceur des marges pratiquées a stabilisé les bénéfices du secteur. Cette situation n'est pas dramatique. Elle reflète, au contraire, une certaine stabilisation et, si nous pouvons tenir le niveau actuel, nous serons amplement satisfaits.

trends-tendances: Luxembourg est effectivement une place fort courtisée, notamment parce que les nationaux des pays qui vous entourent y trouvent des avantages fiscaux indéniables.

Pierre Werner: Il faut distinguer. L'on répète à l'envie que si la place de Luxembourg a pris cette importance, c'est à cause des facilités fiscales que l'on y pratique. Il y en a, c'est évident: l'absence de précompte notamment. Mais cet élément n'a pas été déterminant dans le développement récent de la place. L'installation de très grandes banques internationales sur notre territoire s'est faite pour de toutes autres considérations. La première est le libéralisme de notre législation bancaire. Le statut des banques dans notre pays est régi par des dispositions qui leur imposent certes un certain nombre de contrôles et de contraintes, mais qui sont très souples et s'adaptent très vite à de nouvelles situations. Les autorités financières et monétaires du pays sont proches et immédiatement abordables. Nous pouvons répondre quasi sur-le-champ à tout besoin de formule de placement qui pourrait surgir sur le plan international. C'est cela je crois le principal avantage de la place de Luxembourg.

Sur le plan fiscal, nous n'avons jamais été opposés au principe d'une harmonisation au sein de la C.E.E. mais avons toujours insisté pour que l'on sache avec précision vers quoi l'on se dirige. Si à la suite d'une telle harmonisation, les capitaux devaient quitter la Communauté et se placer ailleurs, en Asie par exemple, rien ne serait gagné. Nous sommes pour une harmonisation pourvu qu'elle soit utile à la Communauté et n'avons aucune objection à ce que l'on harmonise par exemple, en supprimant tous les précomptes dans la CEE.

trends-tendances: Vous pratiquez également les taux de T.V.A. les plus bas de l'Europe des Neuf. En outre, vous n'en avez que deux.

Pierre Werner: C'est une politique traditionnelle dans notre pays de mettre davantage l'accent sur les

impôts directs que sur les impôts indirects. On ne peut certes pas dire que le Luxembourg est un paradis fiscal, car pour le citoyen, de même que pour les entreprises, la fiscalité luxembourgeoise est une des plus fortes de la C.E.E. Nous avons toujours pensé que ce rapport impôts directs, impôts indirects correspondait à l'état sociologique du grand-duché et que d'une façon générale, maintenir les taux indirects très bas traduisait la manière dont nous envisageons la politique sociale.

trends-tendances: En Belgique se colporte la rumeur suivante: des agents du fisc s'en iraient à Luxembourg relever les plaques minéralogiques des

voitures belges garées dans les parkings ou à proximité d'institutions bancaires. Cette rumeur est-elle fondée ?

Pierre Werner: Je l'ignore. Je crois qu'il y a là un problème de vivre ensemble et de développer chacun son économie selon ses besoins propres. A un moment donné, la Belgique a pris une législation restrictive, par exemple en ce qui concerne les déclarations faites par les sociétés holdings. Nous ne nous opposons pas à ce que tel ou tel pays se défende contre des pratiques qui à son avis, pourraient lui nuire. Mais je crois qu'il est dans l'intérêt des finances internationales que le secret bancaire existe.

Restructuring of Industrial and Financial Sectors Stressed by Luxembourg Government

Article de Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances,
publié dans l'«American Banker» du 29 mai 1980

As the President of the Luxembourg Government, Mr. Pierre Werner, stated in his Declaration on the State of the Nation on March 27 of this year, national economies can no longer escape the effects of the international economic and political environment. This is especially true of a country like Luxembourg, where eight out of ten jobs depend directly or indirectly on exports. Decisions made outside of our national sphere of influence have a direct impact on our economic growth and on the standard of living of our population.

Luxembourg is therefore striving for better cooperation between the member states of the European Community, and on a wider scale, for more effective control over an unstable international situation.

These external constraints account for an active and determined national economic policy aiming at permanent adjustment of the economic structures of our country. In this article, I'd like to present an outlook on the economic policy of the Luxembourg government in two major areas: the industrial sector and the banking sector.

Within the industrial sector, the steel industry is an essential part of the Luxembourg economy. It accounts for about 45% of the total industrial production and 20% of the gross national product.

The worldwide crisis of 1975 initiated a process of restructuring in the steel industry, carried out jointly by government, industry and trade unions, which is still going on. It is expected that the number of active people in this industry will decrease from about 28.000 in 1974 to 16.500 in 1983.

A comprehensive industry-wide program was agreed upon by these three parties in March, 1979. This program provides, inter alia, for an investment

plan for the period 1979-1983 aimed at restructuring and modernizing the steel industry and providing new job opportunities in other industries.

Indeed, the labor market in coming years will be largely conditioned by a continuing reduction of manpower in the steel industry, accentuated by a large number of school graduates entering the labor force which will not be compensated for by an equivalent withdrawal of pension age workers. Additionally, Luxembourg traditionally has a large number of skilled workers immigrating from its neighboring countries, so that potential investors certainly will not have any trouble finding skilled labor, whatever the qualifications needed may be.

Besides its availability, one must stress that another characteristic of the Luxembourg labor force is its efficiency, both in terms of productivity and rate of absenteeism. According to a major American multinational company which has plants in four other member-countries of the EEC, its Luxembourg workers show the highest productivity, whereas according to the latest data available, Luxembourg had the lowest rate of absenteeism in the steel industry within the EEC.

Moreover, Luxembourg is practically a country without strikes: in the last 30 years Luxembourg has had no strikes: in this respect has the best record of any European country. Needless to say, this outstanding record of social peace explains to a large extent the remarkable stability of the political system, dominated by Center-Right and Center-Left parties, all supporting the free enterprise system.

In addition to these institutional advantages, the government offers to new investors a comprehensive package of financial incentives in various forms: cash

grants, interest rebates and tax relief for investments in equipment and industrial buildings.

Furthermore, the government and local authorities are prepared to offer favorable conditions in allocating the necessary land to investors and to make an appropriate provision for public services.

New investors can rely, too, on the Luxembourg banking sector to raise the necessary funds to finance their investment projects. As a result of the Belgian-Luxembourg Economic Union, the Luxembourg franc is equal in value to the Belgian Franc, and both currencies are legal tender in Luxembourg. However, the interest level of bank loans and credits is traditionally lower in Luxembourg.

The banking system of Luxembourg is primarily based on the private sector. A newcomer in the system is the Société Nationale de Crédit et d'Investissement (National Credit and Investment Company), a public law banking and investment institution established by the Law of August 2, 1977, which has proven itself to be a very efficient instrument for the financing of investment projects.

The NCIC grants medium- and longterm loans for the purpose of promoting the creation, extension or restructuring of industrial undertakings and of services, provided that, in the case of services, they act as a significant stimulus for economic development. For the same purpose the National Credit and Investment Company can, if it is wished by the investor, contribute part of the equity capital at the incorporation of a company or take a share in an increase of capital. Normally these shares can only be held on a temporary and minority basis and will be sold to the majority shareholders according to a previous agreement.

I'd also like to point out that under article 56 of the Treaty establishing the European Coal and Steel Community, the Commission of Brussels is empowered to facilitate the financing of programs for the creation of new and economically sound activities capable of absorbing workers made redundant in the industries covered by the ECSC Treaty.

On the basis of these provisions the European Commission established a system of reconversion loans at reduced interest rates.

As the present situation in Luxembourg satisfies these conditions, a reconversion loan is available in the case of an investment project which creates jobs for workers whose present employment in the industry is at risk.

Loans are made to the enterprise carrying out the project directly by the Commission or through the National Credit and Investment Company. The interest rate is fixed by the Commission in relation to the cost of the borrowed resources and can be substantially reduced by an interest subsidy.

Coming now to the financial sector, I am happy to mention that during the year 1979, Luxembourg further expanded its role as an international financial center. By the end of the year the number of banks operating in the Grand-Duchy had risen to 107. Their balance sheet total reached more than 3.200

billion francs, with international business representing 87% of their combined banking activities. Between December, 1973, at which date the first exact statistical data concerning the Euromarket became available, and September last year, Luxembourg increased its European market share on the liabilities side from 6.6% to 11.3%, and on the assets side from 7.2% to 12.4%. These calculations are based on the statistics of the Bank for International Settlements in Basle which cooperates with the major central banks in Europe and the Luxembourg Banking Commission.

While the geographic spread of foreign banks has widened, the 28 German banks still make up the largest contingent and account for over half of the total volume of business transacted. Some 45% of Luxembourg's Euromarket business remains settled in deutschmarks, slightly ahead of the U.S dollar.

The number of people in the banking sector reached 7.081 people at the end of 1979, representing 4.7% of the total labor force in Luxembourg.

This is certainly, besides the tax income for the State, one of the major reasons why the government traditionally supports the further expansion of Luxembourg as a financial center.

The last year's declaration of the government stresses out that the government is determined to continue and to intensify the policy of development and consolidation of the Luxembourg banking sector. The first objective is the strengthening and the qualitative development of the existing structures rather than the maximization of the growth rate of the business volume.

The Declaration of the government emphasizes that it is therefore prepared to use all the possibilities of the present legal environment, to improve the legal and institutional substructure, to extend its net of double-imposition agreements, to use the available know-how in an optimal way and to ameliorate the professional training possibilities. In the long run Luxembourg must maintain its ability to compete with other financial centers.

Of course, all this can only be realized after careful and long-lasting preparation. At the moment we are involved in taking inventory of the existing possibilities and the measures to be taken.

At the same time and parallel to the development of the banking operations, the government will support the extension of other activities in the services sector, for instance in the fields of insurance and reinsurance, international trade marketing, auditing and data processing.

In the insurance sector, for example, we think of reorganizing the control office and we intend to update the whole legislation. In other fields we have already obtained the first concrete results: some months ago, Parliament adopted a bill sanctioning a double-imposition agreement with Brazil. A whole series of laws has been worked out and some of them will come into force before midyear. They concern the respites for payment, the liquidation of banks and non-banking financial institutions, the general statu-

te, functioning and control of investment funds and their taxation, and so on.

To conclude, I certainly can assert that the government has a coherent policy concerning both the industrial and financial sectors of the Luxembourg eco-

nomy and that it is determined to put this policy into practice. For the existing structures in Luxembourg cannot be looked at as everlasting: they need uninterrupted care in a rapidly changing international political and economical environment.

Luxembourg Holds 25% of All Eurocredits to Non-Banking Sector

Article de Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances, publié dans l'«American Banker» du 14 mars 1980

During the year 1979, the size of the Eurocredit market continued to grow at a high speed. New syndicated Eurocredits amounted to \$ 76.99 billion compared to \$ 41.7 billion in 1977. Thus the volume of Eurocredits granted last year has nearly doubled, compared with 1977.

As far as Luxembourg is concerned, between December, 1973 – the first date giving exact statistical information about Euromarkets – and June, 1979, Luxembourg banks have raised from 6.6% to 11.5% their share in all Eurodeposits received by banks involved in the Euromarkets. At the same time, Eurocredits by Luxembourg banks rose from 7.2% to 12.6% of the total registered by the Bank of International Settlements.

Since these credits by Luxembourg banks are for the most part extended to final borrowers – whereas on the Euromarket as a whole, only a quarter of all credits results in an effective use of interbank deposits – Luxembourg accounts for about 25% of all Eurocredits to the non-banking sector.

The relatively great percentage of credits to the non-banking sector, of course, represents a higher risk for financial institutions. This risk is, however, compensated by a greater carefulness concerning the choice of debtors, mainly on the level of country risks and the valuation of assets.

Geographically, foreign assets and liabilities of Luxembourg banks are strongly oriented towards the industrial Western economies, mainly towards OECD countries. These countries, especially the EEC member states and Scandinavia, are the Luxembourg banks' principal providers of deposits. About 85% of Eurodeposits in Luxembourg originate in these countries, compared to 70% on the Euromarkets as a whole. On the other hand, Middle Eastern deposits make up less than 3% of Luxembourg deposits whereas they account for about 12% of all Eurodeposits. The assets side shows the same preference for Western economies which absorb more than 75% of all credits given by Luxembourg banks. From the angle of the geographical risk, which is presently a main preoccupation of monetary authorities, this tendency towards Western economies ought to be well appreciated.

On the market as a whole, indeed, the part of industrialized countries has diminished from 41.3% to 32%, whereas the part of developing countries has increased from 32.3% in 1977 to 42.5% in 1979. Credits granted to eastern countries, one credit of \$ 3.6 billion to the People's Republic of China included, increased within the last year from \$ 3.77 billion to \$ 7.24 billion.

No serious bank in the Euromarket is, however, presently without an elaborate system of rating country risks. In this context, it is important to stress that banks have been aware of these risks, and their activities are already based on these risks. The fact that banks today are increasingly reluctant to grant credit is an encouraging sign for an increasing sense of risk. In measuring country risk, not only developing countries are concerned, but mainly countries on the edge of industrialization, which cannot yet keep pace with industrialized countries. In those cases in which developing countries will henceforth get insufficient access to the free credit markets as a result of the shortage of raw materials and energy, politics are primarily concerned.

During 1979, the Eurocredit market was still characterized by a lowering of lending-spreads over the London interbank offered rate and by a lengthening of maturities for most borrowers. The result was that spreads and margins on international lending had fallen too low and differentials between borrowers of differing quality had narrowed too much. These trends, which had their origins in late 1979, continued until the end of 1979 when borrowers began to experience some resistance by banks to lending on such favorable terms to the borrower. Winds are changing, however, and some bankers operating in the Euromarket believe that indications for a basic change towards a creditor's market are perceivable. Indeed, the market has begun to shift: margins are slowly increasing and maturities are decreasing.

In the future it will be necessary to distinguish more clearly between first class credit addresses and credits with high risks. Developing countries, in particular, with a weak balance of payments will have to put up with clearly higher margins after the new increase in oil prices.

At the start of 1980 there are growing signs not only that borrowers are — with some notable exceptions — having to pay much for the money they raise in the form of syndicated loans, but that a decade of access to easy credit may have come to an end.

The events in Iran and Afghanistan and the uncertainty about further developments in these countries made clear once again the strong ties between politics and business, which have had an unsettling effect, pointing to the risks of credit granting to politically unstable countries. The prospect of greatly enlarged \$ payments deficits and the existence of heavy external debt servicing burdens for a number of countries is likely to encourage more selectivity on the part of banks. Moreover, some banks undoubtedly have fairly heavy concentrations of individual country risk in their loan portfolios, so that the desire for diversification could limit their willingness to lend to some countries.

But whereas some less developed countries may be able to draw on their reserves, which they have built up over the past few years to cover part of their financing requirements, many will be looking to the international credit market to finance a major portion of their deficits.

It is a fact that maturities are shrinking, but no one knows how fast the market will turn into one where the lenders have the upper hand. Some bankers are optimistic, others less so because of the large and increasing amounts of OPEC liquidity which are likely to flow through the international banking system. The banks will once again be called upon to play a role in recycling the OPEC surplus, the magnitude of which is large in absolute terms. The outcome of the recycling problem of a one billion petrodollar flood can only be a larger role for official institutions and a

concerted action of all banks, together with the IMF and the World Bank. The basic requirement for the realization of this result is to ensure that borrowings are made under appropriate conditionality to which all participating Eurobanks agree. This approach would also facilitate the co-financing of debts with the World Bank, as a borrower is deemed least likely to default on a debt to the World Bank given the amount it lends and the relatively favorable rates it charges. For the last couple of years, the topic of co-financing has been elaborated and discussed, and only recently has it been put into practice by the conclusion of a \$ 200 million loan by Romania's Bank for Agriculture and Food Industry which the World Bank is co-financing.

Let me conclude on the always topical subject of Euromarket controls.

Discussions about possible and advisable controls of the Euromarket will probably go on during 1980. In my opinion, it is very important for the further development and success of the Euromarkets to:

- take supervision or control measures which aim at improving the transparency of the market;
- improve the means of the supervisory authorities through the drawing up of a consolidated balance sheet of international banks; and
- promote the cooperation between supervisory authorities in order to avoid a concentrationary environment of supervision instead of depending more or less on the willingness of the banks concerned.

During the difficult period of 1974 to 1978 the Euromarkets have shown that they can adapt to any extraordinary situation, and it may be expected that they will take on the challenge of the new difficult period starting in 1980.

Message du Gouvernement à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Environnement

Chaque année en date du 5 juin est célébrée par de nombreux pays, répartis dans le monde entier, une journée consacrée spécialement à l'environnement. Cette initiative, prise dans le cadre du programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est destinée à sensibiliser le public aux problèmes de protection et l'amélioration de l'environnement.

Tout en se concentrant en 1980 sur les thèmes tels que les changements climatiques, le cycle du carbone, les risques que présentent les métaux lourds, les transports et l'environnement, les effets des activités militaires sur l'environnement, ainsi que l'enfant et l'environnement, les promoteurs soulignent bien la complexité des problèmes se rapportant à

l'environnement. La gestion judicieuse de cet ensemble ne peut être assurée qu'au prix d'une planification positive et réaliste permettant d'établir un équilibre entre les besoins de l'homme et les moyens de les satisfaire qu'offre l'environnement.

En effet, dans notre pays, la politique de l'environnement, qui s'efforce depuis dix ans de faire face à toute une série de problèmes immédiats et pressants a beaucoup évolué et mûri en conséquence. Une seconde génération de mesures à plus long terme, de nature plutôt préventive, visant à promouvoir une forme de croissance économique supérieure en qualité pour édifier l'avenir, prend la relève de la première génération de mesures législatives qui n'étaient

souvent de par leur caractère réparateur que des mesures ad hoc. Ainsi, la politique de l'environnement acquiert une nouvelle signification, celle d'une gestion prudente et réfléchie des ressources naturelles dans laquelle sont incluses les notions d'espace et d'aménagement du territoire.

En fait, la notion de croissance qualitative devrait être un des principes directeurs de la politique menée dans les années 80. Il n'y a pas nécessairement de conflits majeurs entre la croissance économique et un environnement propre, notamment si l'on considère la croissance comme l'élévation de la qualité de la vie, en tenant dûment compte des valeurs sociales et culturelles qui en font intrinsèquement partie.

Pour éviter des pollutions dès leur origine, il faudra tenir compte le plus tôt possible dans les processus de décision, des facteurs nécessaires au maintien d'un environnement salubre. Par l'établissement d'études d'impact préalables, il devra être recherché une intégration optimale des projets d'établissement au milieu sans lui porter atteinte. D'une part, les études d'impact permettent aux responsables prenant les décisions, d'avoir une approche globale en la matière et d'autre part, la lourdeur des procédures administratives est de loin réduite ce qui n'est pas sans favoriser le climat général d'investissement.

A l'occasion de la présidence du Conseil des Communautés Européennes que notre pays assurera durant le second semestre 1980, il nous sera possible de

mettre un accent spécial sur cet aspect préventif qu'auront à jouer les politiques de l'environnement futures.

Un autre volet, non moins important d'une politique judicieuse en matière d'environnement est la sensibilisation du public. Comme la protection de l'environnement est l'affaire de tous, il convient donc que l'opinion publique prenne conscience de son importance. Ainsi, la poursuite d'une action éducative s'impose à tous les niveaux afin que chacun assume pleinement ses responsabilités à l'égard des générations à venir. A cet effet, diverses initiatives ont été ou sont en voie d'être prises par le Gouvernement, afin de promouvoir l'information du public et de le rendre attentif aux problèmes de l'environnement. A cette occasion, il faut également insister sur le rôle important que jouent les organisations privées de protection de l'environnement dans la sensibilisation du public. L'action «grengen Zuch» organisée le 8 juin par les responsables des organisations pour la protection de l'environnement, ainsi que les CFL rentre tout à fait dans l'idée d'une Journée Mondiale de l'Environnement telle que la conçoit le PNUE.

En remarquant notre soutien à des actions internationales de sensibilisation telle que la présente, nous soulignons notre volonté de contribuer à la prise de conscience des besoins de l'environnement et à une reconnaissance des avantages apportés par les mesures de protection de l'environnement.

L'activité de l'ARBED en 1979

Productions

Après une hausse de 12,4% en 1978, la production d'acier de la société mère ARBED s'est accrue encore de 8,8% au cours de l'exercice révolu pour atteindre un total de 4.619.000 t contre 4.247.000 t un an plus tôt. Par rapport au record de production établi pendant l'année de «boom» 1974, avec 5.735.000 t, le résultat de 1979 reste cependant toujours en retrait de 19,5% ou 819.000 t.

Du fait de la régression de 39,1% de la production réalisée en 1979 par la MMR-A, affiliée au groupe ARBED, le volume total de l'acier produit au Grand-Duché de Luxembourg ne s'est élevé qu'à 4.949.698 t, ce qui correspond à une augmentation de 3,3%, contre des taux de progression de 5,7% au niveau communautaire et de 4,2% au niveau mondial.

La production d'acier a été assurée à 100% dans des convertisseurs LD-AC à l'oxygène pur. La part de l'acier coulé en source a atteint près de 12% de la production totale, soit 539.000 t.

En amont de la production d'acier, l'extraction de minerai de fer et l'élaboration de fonte ont connu des évolutions divergentes.

En ce qui concerne le minerai, la production est tombée de 7.249.000 t en 1978 à 6.928.000 t, accusant une nouvelle régression de 4,4%, après des baisses successives de 10,4% en 1978, de 16,9% en 1977, de 5,8% en 1976 et de 4,4% en 1975. Dans les mines françaises, l'extraction est revenue à 6.297.000 t (dont 4.249.000 t de minerai calcareux et 2.048.000 t de minerai siliceux) contre 6.692.000 t en 1978, enregistrant un recul de 5,9%. Par contre, la production des mines luxembourgeoises, réalisée intégralement dans la mine Thillenbergy, s'est accrue de 13,2% pour s'établir à 630.000 t de minerai exclusivement siliceux contre 557.000 t un an plus tôt. De ce fait, la part de minerai luxembourgeois s'est accrue à 9,1% du total de la production contre 7,7% en 1978, alors que la part du minerai français est tombée à 90,9% contre 93,3% au cours de l'exercice précédent.

Contrairement à l'évolution constatée dans le secteur des minerais, la production de fonte s'est fortement accrue en 1979 pour s'élever à 3.801.000 t contre 3.303.000 t en 1978, ce qui correspond à une augmentation de 15,1%. Néanmoins l'écart par rapport à l'année de pointe 1974 se chiffre toujours à -22%, contre -32,3% en 1978. L'écart entre le

taux d'accroissement de la production de fonte et celui de la production d'acier s'explique pour l'essentiel par le besoin d'alimenter encore en fonte l'aciérie de Rodange (MMR-A) jusqu'à sa fermeture définitive au 29 septembre 1979. Pendant cette période, 270.000 t de fonte liquide y ont été acheminées par wagon-torpilles en provenance d'Esch-Belval et de Dudelange.

La production de fonte a été réalisée avec 5 hauts fourneaux à fin d'exercice, contre 6 un an plus tôt et 16 à fin 1974. L'augmentation de celle-ci a été possi-

ble grâce à la mise en activité au début du quatrième trimestre de l'année, du nouveau haut fourneau «C» d'ARBED Esch-Belval, dont la production jusqu'à fin d'exercice s'est élevée à 326.400 t. L'augmentation de la teneur en fer à près de 45% en moyenne des agglomérés, dont la production s'est accrue de 4,6%, a joué également un rôle important dans cette progression.

L'évolution des productions de base des deux dernières années, en comparaison avec l'année record 1974, est résumé dans le tableau suivant:

Productions de base	1974 t	1978 t	1979 t
Minerai de fer	10.807.000	7.249.000	6.928.000
Fonte	4.874.000	3.303.000	3.801.000
Acier	5.735.000	4.247.000	4.619.000

En aval de la production d'acier, la production de laminés, y compris les 106.000 t du laminoir de St-Ingbert (Sarre), s'est élevée à 3.746.000 t contre 3.468.000 t en 1978, soit une augmentation de 8%.

Par rapport au record de production établi en 1974, il subsiste un écart de -15,1%.

Ventilée par groupes de produits, l'évolution a été la suivante:

Produits	1974 t	1978 t	1979 t
Feuillards et larges plats (*)	1.116.000	811.000	948.000
Laminés marchands	1.000.000	651.000	659.000
Demi-produits pour la vente (*)	424.000	390.000	513.000
Tôles	529.000	405.000	446.000
Poutrelles à larges ailes	475.000	419.000	416.000
Fil machine (*)	404.000	326.000	330.000
Profilés	272.000	242.000	234.000
Palplanches	173.000	208.000	179.000
Matériel de voie	18.000	16.000	21.000
TOTAL laminés	4 411 000	3.468.000	3.746.000
Tréfilés (divisions ARBED)	277.000	265.000	266.000
Tubes	116.000	118.000	122.000
Pièces de forge	12.000	3.400	—

(*) y compris les tonnages destinés à être transformés dans les usines du groupe ARBED.

Expéditions et allure du marché

L'année 1979 a été caractérisée, dans son ensemble, par une activité économique satisfaisante et même soutenue. Le regain de dynamisme de la production industrielle, constaté dès la fin de l'année précédente, s'est poursuivi tout au long de l'exercice, malgré quelques signes précurseurs d'un ralentissement observé au cours du second semestre.

L'accentuation de l'instabilité politique dans la zone du Moyen-Orient, la hausse considérable du coût des produits pétroliers, l'effritement du dollar US et la poussée inflationniste générale des derniers mois sont autant de facteurs laissant présumer pour 1980 un recul de la consommation privée et de la

propension à investir, ainsi qu'un ralentissement du commerce mondial.

Le marché sidérurgique, tant sur le plan communautaire que mondial, a bénéficié pleinement de l'environnement favorable de l'année 1979.

La demande très active des principaux secteurs consommateurs de produits en acier, en particulier les industries de l'automobile, du bâtiment et de la construction métallique, a permis l'enregistrement d'un volume de commandes plus satisfaisant qu'en 1978.

Dans ces conditions, les expéditions de produits sidérurgiques à partir des usines de l'ARBED ont enregistré une augmentation de 7,2% et sont passées à 3,729 millions de t en 1979 contre 3,467 millions de t en 1978.

En matière de prix, la tendance générale était à un relèvement progressif pour la plupart des produits, nonobstant le comportement parfois indiscipliné de certains producteurs ou négociants européens et la pression, plus modérée en 1979, des divers pénétrants en Europe.

Au niveau des produits, l'évolution a été plus favorable pour les produits longs que pour les produits plats qui souffrent toujours de la faiblesse du secteur de la construction navale.

L'application plus rigoureuse du plan Davignon, malgré certaines contraintes qu'il comporte, a contribué largement à ce climat d'équilibre et de détente et au redressement relatif de la sidérurgie dans la Communauté.

Dans le courant du mois de décembre 1979, le Conseil des Ministres de la CE a voté la prorogation pour un an du plan anticrise dans le secteur de l'acier. Cette décision est assortie de certaines modifications du régime des prix minima et d'une hausse modulée des prix d'orientation.

Pour l'ARBED, l'indice des prix moyens d'expédition, couvrant l'ensemble de l'exercice, s'est situé à 163 points contre 158 en 1978 et 173 au cours de l'année de pointe 1974. En décembre 1979, l'indice a atteint le même niveau de 163 points, contre 161 au

mois de décembre 1978 (Prix moyens d'expédition décembre 1971 = 100).

Dans le sillage de la reprise économique constatée dans la Communauté européenne et aux Etats-Unis, les marchés sidérurgiques de ces pays ont donné lieu à une accentuation des courants commerciaux de l'ARBED au détriment des pays de l'Est et des autres pays du globe.

Par régions de destination, la répartition des expéditions de l'ARBED a été la suivante, en 1979, en comparaison avec l'exercice précédent (en %):

Destination des ventes	1978 %	1979 %
CE (9)	66,4	75,9
Autres pays d'Europe	8,6	8,1
USA	4,2	5,1
Pays de l'Est	3,1	1,1
Autres pays du globe	17,8	9,8

Il importe toutefois de souligner dans ce contexte que le marché de la grande exportation est resté ferme au long de l'année et a permis des relèvements de prix importants.

Personnel

Au 31 décembre 1979, le personnel total occupé dans les usines luxembourgeoises et étrangères de l'ARBED s'est élevé à 20.674 ouvriers et employés contre 21.640 un an plus tôt et 27.766 à la même date de 1974. D'une année à l'autre, l'effectif total de l'ARBED a baissé ainsi de 4,5%, alors que par rapport à fin 1974 le taux de régression se chiffre à 25,5%.

Au Grand-Duché de Luxembourg, le personnel de la société est tombé de 18.537 ouvriers et employés à fin 1978 à 17.758 au 31 décembre 1979, accusant une baisse de 779 personnes, ou 4,2%. Par rapport à

la même date de 1974 (23.969 ouvriers et employés), la régression atteint 6.211 personnes, ou 25,9%. L'effectif ARBED inscrit à la division anticrise, commune avec la MMR-A, a diminué de 811 personnes, ou 42,4%, pour s'établir à 1.102 personnes contre 1.913 à fin 1978. Au 31 décembre 1977 ce chiffre avait atteint 2.696 ouvriers et employés.

Aux divisions étrangères, l'effectif est revenu à 2.916 personnes contre 3.103 en 1978 et 3.797 en 1974, ce qui correspond à des diminutions respectives de 6% et 23,2%.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la situation des effectifs:

Personnel (au 31. 12.)	1974	1978	1979
Mines luxembourgeoises	799	479	432
dont: Division anticrise	—	205	136
Mines françaises	1.416	1.006	934
Divisions sidérurgiques luxembourgeoises	23.170	18.058	17.326
dont: Division anticrise	—	1.708	966
Divisions étrangères	2.381	2.097	1.982
EFFECTIF total	27.766	21.640	20.674

La diminution des effectifs ouvriers et employés s'est poursuivie en 1979, bien que le rythme de régression ait été légèrement plus faible qu'au cours des exercices précédents. Entre début 1975 et fin 1979, le personnel total de la société a baissé de 7.092 personnes.

Il convient de souligner dans ce contexte que la réduction des effectifs, depuis le début de la crise sidé-

urgique, s'est opérée sans licenciements ni recours au chômage partiel, l'ARBED s'étant efforcée à limiter l'emploi par la seule poursuite systématique d'une politique de l'arrêt de l'embauche et du non-remplacement des départ naturels.

Cette attitude de responsabilité sociale, unique parmi les grands producteurs sidérurgiques, a contribué à maintenir le bas niveau de chômage au Grand-

Duché de Luxembourg, mais s'est traduite en contrepartie par de sérieux sacrifices financiers à assumer par la Société.

Compte tenu de l'objectif négocié dans le cadre de la conférence tripartite Sidérurgie et qui vise à réduire, à l'horizon 1983, l'effectif total, ouvriers et employés, de la sidérurgie luxembourgeoise, à 16.500 personnes, il faudra prévoir la poursuite d'un rythme de diminution de l'ordre de 5% au cours des années à venir.

En 1979, les personnes touchées par le régime de préretraite obligatoire pour la sidérurgie luxembourgeoise ont été au nombre de 243 contre 343 au cours de l'exercice précédent.

Il convient de mentionner également que, dans le cadre de la restructuration de la MMR-A, 43 employés ont été incorporés définitivement dans le personnel de l'ARBED.

Résultats de l'exercice

Sous l'effet d'une progression des expéditions, notamment à destination de la Communauté europée-

enne, et d'un relèvement des prix de vente le chiffre d'affaires qui avait déjà augmenté de 11,1% en 1978 s'est accru de 21,2% en 1979 pour s'élever à FLUX 45,413 milliards, contre 37,468 milliards en 1978 et 33,729 milliards en 1977. Il reste néanmoins de 7,7% inférieur à celui de 1974 qui avait atteint 49,176 milliards.

Compte tenu des dotations aux amortissements qui se sont élevées à FLUX 2,325 milliards contre 1,553 milliard en 1978 (+49,7), les résultats industriels et revenus du portefeuille font encore ressortir un solde négatif de 218 millions de francs, contre 1,919 milliard en 1978 et 4,505 milliards en 1977.

La persistance de ce résultat déficitaire — il est vrai très fortement réduit par rapport aux exercices antérieurs — s'explique pour l'essentiel par l'accroissement des coûts de production et des charges financières intervenu en cours d'exercice.

Le cash flow, quant à lui, fait apparaître un solde positif de FLUX 2,107 milliards contre un solde négatif de 366 millions en 1978.

La «Société Nationale de Crédit et d'Investissement» en 1979

Le tableau ci-après fournit une vue d'ensemble des opérations décidées en 1979, ainsi qu'une comparaison avec celles de l'exercice 1978.

La ventilation suivant les différentes catégories d'opérations montre avant tout l'expansion très importante des crédits à l'exportation qui ont atteint 816 millions de francs en 1979, ainsi que des prêts à long terme qui se chiffrent à 585 millions. Le montant global des crédits d'équipement a été maintenu approximativement au niveau très élevé de l'exercice antérieur (588 millions en 1979 contre 598 en 1978) alors que l'octroi de prêts CECA pour 95 millions a introduit une source de financement nouvelle particulièrement intéressante pour l'économie luxembourgeoise. Enfin, les prises de participation se sont limitées à une seule opération de 2 millions de francs, correspondant à 25% du capital social de la société LABORLUX S. A.

On constate d'abord un quasi-doublement du montant total des opérations qui est passé de 1.116 millions de francs en 1978 à 2.086 millions en 1979, soit un chiffre global de 3.202 millions depuis le démarrage de la SNCI.

Vue d'ensemble des opérations décidées en 1978/1979

	en mio F		Total
	1978	1979	
Crédits d'équipement	598	588	1.186
Prêts à long terme	40	585	625
Prêts CECA	—	95	95
Crédits à l'exportation	210	816	1.026
Participations	268	2	270
Total:	1.116	2.086	3.202

L'effet, en termes d'emplois nouveaux, des opérations décidées en 1979 peut être évalué comme suit:

Crédits d'équipement et prêts CECA:	environ	725 emplois
Prêts à long terme	environ	355 emplois
Participations	environ	20 emplois
Total:	environ	1.100 emplois

Le chiffre de 1.100 emplois nouveaux créés en 1979 se compare et s'ajoute au chiffre de quelque 900 emplois nouveaux pour 1978, de sorte que l'effet

global, en termes d'emplois, de l'intervention de la SNCI atteint quelque 2.000 postes depuis la création de celle-ci. A cela il y aurait lieu d'ajouter plusieurs opérations de restructuration auxquelles la SNCI a participé et qui ont essentiellement visé la sauvegarde de quelque 1.400 emplois menacés (MMR-A: 1.250 emplois, Lorillard/Heintz van Landewyck: 80 emplois, Camping Freeze: 75 emplois).

Dans ce contexte on peut relever également que les opérations liquidées au 31 décembre 1979 ont atteint le chiffre de 968 millions de francs, ce qui dénote un certain décalage entre la prise de décision et le dénouement des opérations.

<i>Montants liquidés au 31. 12. 1979</i>		en mio F
Crédits d'équipement		616
Prêts à long terme		8
Prêts CECA		28
Crédits à l'exportation		67
Participations		249
Total		968

Crédits d'équipement

Les crédits d'équipement ont été instaurés en 1948

Crédits d'équipement

Montants alloués (en milliers de francs)

Année	Industrie	Artisanat	Hôtellerie	Commerce	Total
Trésor public					
1975	98.650	22.605	10.700	—	131.955
1976	109.150	19.860	9.700	—	138.710
1977	142.150	43.810	27.800	—	213.760
SNCI					
1978	421.900	102.490	31.890	41.920	598.200
1979	279.200	176.885	66.200	65.725	588.010

Un deuxième tableau concernant les crédits d'équipement montre qu'en 1979 la SNCI a accordé au total 214 prêts; ce chiffre doit être comparé à celui de 144 prêts octroyés en 1978. D'une année à l'autre, le nombre des prêts a plus que doublé dans le secteur de l'hôtellerie (25 prêts en 1979 contre 10 en 1978) et dans le secteur du commerce (43 prêts en 1979 contre 20 en 1978) alors que la progression a été plus modérée pour l'artisanat (124 prêts en 1979

auprès de la Trésorerie de l'Etat et ont été repris comme l'un des instruments de financement privilégiés de la SNCI dans la loi organique du 2 août 1977. Le principal avantage pour les entreprises de cette formule de financement d'une partie des investissements est le taux d'intérêt très modéré de 4,50%, ce qui implique en principe pour la SNCI un financement sur ses fonds propres.

En 1979, le montant total des crédits d'équipement octroyés a atteint 588 millions de francs, soit un niveau comparable à celui de 1978 (598 millions de francs). La ventilation par secteur indique que la part de l'industrie s'est chiffrée à 279 millions de francs, contre 177 millions pour l'artisanat, 66 millions pour l'hôtellerie et un montant analogue pour le commerce. Par rapport aux années précédentes, on constate un certain retrait de la part de l'industrie et une progression très prononcée des montants alloués aux petites et moyennes entreprises. Pour l'interprétation de cette évolution, il faut toutefois tenir compte du fait qu'au delà des crédits d'équipement le secteur industriel a été le principal bénéficiaire de l'expansion en flèche, en 1979, des prêts SNCI à long terme ainsi que l'instauration des prêts CECA.

contre 96 en 1978) et pour l'industrie (22 prêts en 1979 contre 18 en 1978).

On constate par ailleurs que les investissements financés en partie par des crédits d'équipement ont contribué à la création de quelque 654 emplois salariés nouveaux et ont par ailleurs ouvert à 67 personnes la possibilité de s'établir comme entrepreneur indépendant.

Crédits d'équipement en 1978

	Industrie	Artisanat	Hôtellerie	Commerce	Total
Montants alloués (en F)	421.900.000	102.490.000	31.890.000	41.920.000	598.200.000
Nombre de prêts	18	96	10	20	144
Emplois salariés nouveaux	124	139	21	58	342
Débutants indépendants	1	42	3	5	51

Crédits d'équipement en 1979

	Industrie	Artisanat	Hôtellerie	Commerce	Total
Montants alloués (en F)	279.200.000	176.885.000	66.200.000	65.725.000	588.010.000
Nombre de prêts	22	124	25	43	214
Emplois salariés nouveaux	359	179	19	97	654
Débutants indépendants	—	56	3	8	67

Prêts à long terme

Alors que les crédits d'équipement sont essentiellement un moyen de refinancement pour les banques, la loi du 2 août 1977 habilite la SNCI à intervenir directement et sans intermédiaire dans le financement des investissements productifs des entreprises d'une certaine envergure, c'est-à-dire celles dont les fonds propres atteignent au moins 20 millions de francs. Le taux d'intérêt de ces prêts est dérivé du taux du marché pour les emprunts publics et a été fixé à 7,5% pour le premier semestre et à 8% pour le second semestre de 1979. La durée desdits prêts est normalement de 10 ans.

Etant donné les limites relativement étroites des fonds propres disponibles pour les crédits d'équipement, le conseil d'administration a choisi en 1979 d'étendre la formule des prêts à long terme. Au total, 5 prêts nouveaux ont été accordés pour un montant total de 585 millions de francs. Les bénéficiaires de ces prêts sont une entreprise de catalyseurs chimiques et une fabrique de verre flotté, une usine de production d'outils spéciaux, une entreprise de revêtement du sol en PVC expansé ainsi qu'une société de navigation aérienne.

Les investissements en question contribuent à la création de quelque 355 emplois nouveaux.

Prêts CECA

Par arrêté ministériel du 3 janvier 1979, la SNCI a été chargée de l'attribution et de la gestion de fonds mis à la disposition du Luxembourg par la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier au titre de l'article 56 du Traité de Paris.

Sur avis conforme du Conseil des Ministres des Communautés Européennes, la Commission de Bruxelles a décidé au cours du premier trimestre de 1979 d'accorder à la SNCI un prêt global de 100 millions de francs. Ce prêt, dont le contrat a été signé le 14 mai 1979, est destiné au financement partiel des investissements liés à la création de nouveaux emplois dans les petites et moyennes entreprises en vue d'absorber une partie des salariés en surnombre dans la sidérurgie luxembourgeoise. Le taux d'intérêt du prêt CECA, que la SNCI transmet aux entreprises bénéficiaires sans marge d'intermédiation, a été fixé par le prêteur à 8,25%. Par ailleurs, la Commission a décidé de faire bénéficier la totalité du prêt en question d'une bonification d'intérêts de 3% sur 5 ans, ce qui vaut pour les entreprises bénéficiaires une subvention communautaire de 15 millions de francs au total.

Vu l'intérêt particulier de la formule, 95 millions dudit prêt ont été alloués en l'espace de quelques mois à 9 entreprises relevant des secteurs suivants: chauffage et installations sanitaires; garage; fabrication de revêtements de sol en caoutchouc, analyses, essais et contrôles techniques; régénération de catalyseurs; fabrication de scies spéciales; traitement de surfaces métalliques; fabrication en béton armé et béton précontraint; boucherie et charcuterie d'envergure. Le montant total des investissements de ces

entreprises se chiffre à quelque 650 millions de francs et environ 300 postes de travail nouveaux ont été créés, dont 127 ont été offerts par priorité aux travailleurs de la sidérurgie.

En décembre 1979 le Gouvernement luxembourgeois a sollicité auprès de la CECA un nouveau prêt global de 200 millions de francs à répartir suivant les mêmes critères par la SNCI dans l'intérêt de la reconversion des travailleurs de la sidérurgie.

Crédits à l'exportation

A une époque où la concurrence sur les marchés internationaux devient de plus en plus acharnée, une importance primordiale revient aux conditions de financement offertes aux importateurs. C'est pourquoi le législateur a mandaté la SNCI pour intervenir dans le financement des exportations luxembourgeoises, soit par une formule de dépôt-financement proche de celle des crédits d'équipement, soit de façon directe par la participation à un consortium bancaire pour les opérations d'exportations de grande envergure. La SNCI peut également intervenir dans le cadre d'une convention globale (crédit-cadre) conclue entre une banque agréée et une institution financière étrangère pour le financement de l'exportation de biens luxembourgeois.

En 1979 ce secteur de l'activité de la SNCI a connu une importante expansion. Le montant total des interventions SNCI a atteint 816 millions de francs, contre 210 millions de francs en 1978. La durée de remboursement des 14 opérations dans lesquelles la SNCI est intervenue varie suivant la nature des opérations et le taux d'intérêt se situe entre 7,50% et 8% suivant les caractéristiques propres de chaque opération.

A cet égard il y a lieu de relever que la SNCI fixe ses propres conditions d'intervention de concert avec le comité pour la promotion des exportations des biens d'équipement d'origine luxembourgeoise (COPEL). Cette concertation assure à l'intervention publique la souplesse et la cohérence nécessaires dans le respect des conditions minimales de l'Arrangement OCDE en la matière.

Signalons encore que les exportations pour lesquelles la SNCI est intervenue en général à concurrence de 50% du montant total, ont porté sur des produits de MecanARBED, TradeARBED, MMR-A, Paul Würth et Usine de Wecker. Les pays de destination desdites exportations ont été l'Algérie, la Tunisie, le Nigéria, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, l'URSS, l'Espagne, l'Italie et l'Argentine. Parmi les 14 opérations décidées en 1979 figurent 2 interventions dans une formule de crédit-cadre et 1 crédit consorsial.

Toutes les opérations d'exportation dans lesquelles la SNCI est intervenue en 1979 bénéficient de la couverture de l'Office du dueroire.

Participations

Au cours de l'exercice 1979 la SNCI a décidé une seule participation nouvelle, à savoir celle de 2 millions de francs prise lors de l'augmentation du capital

de LABORLUX, dont le capital a été porté de 100.000 francs à 8 millions de francs, après transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme, le 21 décembre 1979.

La société LABORLUX s. à r. l. a été constituée le 15 février 1978 avec un capital social de 100.000 francs à l'initiative commune des sociétés ARBED S. A. et Matériaux S. A. Elle a pour objet des analyses, essais, échantillonnages, contrôles et réceptions de tous matériaux et matières, des études et mesures dans le domaine de l'environnement, des économies d'énergie et de la sécurité du travail.

Si la société a été constituée initialement dans le but principal de procurer du travail au personnel rendu disponible dans les laboratoires d'ARBED, le know-how et les relations commerciales des deux sociétés-mères ont permis une extension rapide des affaires au-delà du champ d'activité de la sidérurgie. L'augmentation du capital devenue ainsi inévitable a permis à la société, transformée en société anonyme, d'entamer un programme d'investissement en laboratoire et bureaux de l'ordre de 23 millions de francs. Le personnel passera de 10 à 30 unités à recruter parmi le personnel spécialisé en surnombre auprès de l'ARBED.

Il est rappelé qu'en 1978 la SNCI avait décidé de participer par des prises de capital à la restructuration de MMR-A et de Camping Freeze en vue de consolider respectivement 1.250 et 75 emplois menacés. Par ailleurs, la SNCI avait coopéré en 1978 à la mise sur pied de «Lux Development» s. à r. l. (Société luxembourgeoise pour la coopération économique internationale) qui a pour objet «la promotion de la présence luxembourgeoise sur les marchés étrangers et le développement de la coopération économique, technologique, technique et financière avec les pays tiers». La même année, la SNCI avait décidé, à la demande du Gouvernement, la création de la société «Warehouse Service Agency s. à r. l.» qui a pour mission de construire et d'exploiter un dépôt de matériel de l'armée US.

Enfin, il y a lieu de signaler que, par acte notarié du 22 mai 1979, la SNCI a converti une partie de sa créance de crédit d'équipement sur la Compagnie Générale des Goudrons S. A. en capital, et ce conformément au plan de réorganisation du 10 mai 1978 présenté par les commissaires à la gestion contrôlée et approuvé par jugement du tribunal de commerce de Luxembourg en date du 16 juin 1978.

Dans l'ensemble, les participations prises par la SNCI depuis sa constitution figurent pour les montants suivants au bilan du 31. 12. 1979:

MMR-A	200.000.000 F
Lux-Development	175.000 F
W.S.A.	30.000.000 F
Camping Freeze	8.000.000 F
Laborlux	2.000.000 F
Compagnie Générale des Goudrons	8.500.000 F
Total	248.675.000 F

Par ailleurs, la SNCI détient 552 actions CEGEDEL, 30.841 actions ARBED, 116 actions MMR-A,

116 actions AUDIOFINA et 440 parts de la C.L.T., qui lui ont été attribuées en dotation en vertu de la loi organique du 2 août 1977.

Commentaire du bilan

La somme du bilan de la SNCI est passée de 1.408,1 millions de francs au 31 décembre 1978 à 2.441,8 millions au 31 décembre 1979, ce qui constitue une progression de 74%.

Cette progression est due avant tout à la progression des fonds propres qui sont passés de 1.064 millions de francs en 1978 à 1.846 mio fin 1979. Cette évolution s'explique d'abord par la dotation budgétaire de 100 millions de francs représentant la dernière tranche de la dotation de 500 millions de francs prévue à l'article 11 alinéa (1) de la loi du 2 août 1977.

En outre, le règlement grand-ducal du 8 juin 1979, pris sur avis du Conseil d'Etat et de l'assentiment de la commission de travail de la Chambre des Députés, a augmenté de 500 millions de francs la dotation de l'Etat à la SNCI. Enfin, les remboursements de crédits d'équipement «ancien régime» venus à échéance ont atteint 199 millions en 1979 qui s'ajoutent aux 164 millions reçus en 1978.

Compte tenu par ailleurs des réserves libres de 63 millions, auxquelles s'ajoute le bénéfice de l'exercice clos de 117 millions, ainsi que de quelque 230 à 250 millions des 264 millions de francs de garantie «ancien régime» qui ont le caractère de réserves, la rubrique «non exigible» du bilan a atteint un niveau proche de 2,3 milliards de francs au 31 décembre 1979.

Comme source de financement externe il y a lieu de signaler le prêt CECA de 100 millions de francs.

A l'actif du bilan on relève les crédits d'équipement liquidés de 616 millions, les crédits à l'exportation de 67 millions et les prêts à moyen et long terme de 36 millions. Rappelons que les crédits d'équipement et les crédits à l'exportation prennent la forme de dépôts auprès des banques.

Comme il existe un délai technique normal de l'ordre de 6 à 12 mois entre les décisions et les liquidations des opérations, la SNCI a pu placer à court terme des montants importants (1.181 millions au 31. 12. 1979).

Le compte de pertes et profits a été marqué essentiellement par les rendements exceptionnellement élevés de ces dépôts à court terme à la suite de la hausse importante des taux d'intérêt du franc belge. Comme par ailleurs les frais de fonctionnement de la SNCI ont été maintenus à un montant très faible — un peu plus de 5 millions de francs — la Société a dégagé un bénéfice de 117 millions de francs, qui s'ajoute comme réserve libre aux 60 millions de bénéfice réalisés en 1978 et aux 2 millions réalisés en 1977.

Les participations acquises par la SNCI depuis sa constitution sont évaluées à 249 millions, alors que les actions reçues en dotation se chiffrent à 69 millions et que les fonds publics luxembourgeois, qui constituent la contrepartie de fonds de garantie «ancien régime», sont estimés à 137 millions de francs.

Le Port de Mervort en 1979

Le redressement du trafic portuaire intervenu en 1978, après les deux années de dépression 1976 et 1977, s'est poursuivi en 1979.

Les transbordements pour l'exercice sous revue se sont élevés à 1.898.377 t, soit une progression de 4,06% par rapport à l'année précédente. Le tonnage de l'année record de 1975 n'a été manqué que de 3.000 t.

Compte tenu du contexte économique, l'activité du port peut être qualifiée comme satisfaisante, surtout que le taux de progression de 4,06% se situe au-delà du taux de progression de la production industrielle luxembourgeoise, qui n'a atteint que 3,4% en 1979.

Mais l'année 1979 n'a pas seulement été satisfaisante du point de vue trafic: les résultats financiers de la Société du Port Fluvial ont connu eux aussi une évolution favorable.

Principaux facteurs ayant influencé l'activité portuaire

Mis à part les effets favorables résultant de la tenue d'ensemble relativement satisfaisante de l'économie luxembourgeoise dans un environnement international difficile, les facteurs suivants ont, soit favorablement, soit défavorablement influencé l'activité du port en 1979:

- aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est la crise pétrolière qui, en engendrant une augmentation spectaculaire de la demande de charbon, a été le principal moteur de l'évolution favorable du port en 1979: les tonnes de charbon ont progressé de 37% par rapport à 1978. D'un autre côté, la crise pétrolière, en provoquant une baisse substantielle de la demande de produits pétroliers lourds, a été le principal responsable du comportement décevant du port pétrolier en 1979.
- la diversification des activités du port, qui s'est traduite par l'implantation de deux industries nouvelles (préparation de béton frais, importation de sel de déneigement), a contribué, dans des proportions relativement modestes il est vrai, à la bonne tenue du port en 1979. Son impact favorable devrait s'accroître en 1980.
- vu que le redressement de l'industrie sidérurgique s'est poursuivi en 1979 (la production de produits laminés est passée de 3.799.780 t en 1978 à 3.931.020 t en 1979, soit une augmentation de 3,4%), on aurait pu s'attendre à une bonne performance du port dans ce domaine. Or tel n'a pas été le cas: 6,27% seulement de cette production ont été exportés par Mervort, contre 8,02% en 1978. Aussi n'est-il pas étonnant que l'importance relative des produits à destination ou en provenance de l'industrie sidérurgique par rapport au tonnage total du port soit retombée de

50% en 1978 à 44% en 1979. Toutefois, les trois derniers mois de l'année ont accusé une tendance sensible à la hausse en ce qui concerne les produits laminés.

- l'hydraulicité moyenne du Rhin (en 1979, il y avait 48 jours de basses eaux, mais de faible importance) n'a pas affecté outre mesure le développement du trafic portuaire en 1979. Par contre, les réparations aux écluses et les crues de décembre qui ont engendré une fermeture de la Moselle pendant une vingtaine de jours, ont gêné son exploitation.
- le manque de cale pendant le 4^e trimestre ainsi que les suppléments «gas-oil» ont entraîné une hausse des frets qui a atteint 20% par moments. A l'heure actuelle toutefois, la situation tend à se normaliser, de sorte que seul le supplément «gas-oil» ($\pm 10\%$) continue à exercer une certaine tension sur les frets.

Analyse du trafic portuaire

Statistiquement, les transbordements en 1979 se présentent comme suit:

— Exportations:	1.140.727 t (- 2,18%)
— Importations:	757.650 t (+15,12%)
Total:	1.898.377 t (+ 4,06%)

Du point de vue tonnage, l'année 1979 constitue, après 1975, le meilleur exercice jamais réalisé par le port.

A noter que le chiffre de 1.898.377 t ne comprend pas les transbordements purement terrestres (wagon/camion) qui se sont élevés en 1979 à 59.766 t.

En considérant, d'un point de vue macro-économique, la répartition du tonnage total entre exportations et importations, l'on constate avec satisfaction que les exportations, quoiqu'en légère régression, prévalent largement sur les importations, qui elles sont en forte progression ce qui est dû principalement aux importations massives de charbon.

Toutefois, cette forte discrépance entre chargements et déchargements n'est pas sans poser de problèmes d'affrètement aux exploitants, notamment en périodes de manque de cale comme c'était le cas au 4^e trimestre 1979.

Investissements et emploi

Parmi les investissements effectués dans le port en 1979, il y a lieu de relever tout d'abord l'électrification de la voie ferroviaire donnant accès au port depuis Wasserbillig ainsi que des faisceaux d'arrivée et de départ, situés du côté de Grevenmacher (longueur totale: $\pm 82,2$ km).

Ce projet, entrepris sur l'initiative des CFL, coûtera environ 16,2 millions de francs; aux termes de la convention du 30 décembre 1966, la Société du Port Fluvial est obligée de prendre à sa charge une lon-

gueur de ± 4 km, ce qui représente une charge de 7,9 millions de francs.

A noter encore la plantation, en coopération avec la commune, de quelque 1.200 arbres du côté de Mertert, destinés à faire écran aux poussières de charbon.

Deux nouvelles entreprises se sont implantées dans le port en 1979: la Société des Bétons Feidt s. à r. l. qui a installé une centrale de béton et la société Sodalux S. A. qui s'est spécialisée dans l'importation de sel de déneigement.

En ce qui concerne l'emploi, l'ensemble des sociétés du port a occupé au 31 décembre 1979 76 personnes, dont 56 ouvriers et 20 employés, ce qui re-

présente une augmentation de 11 personnes par rapport au 1^{er} janvier.

Trafic sur la Moselle

L'activité soutenue dans le port de Mertert ainsi que dans les ports voisins de Trèves et de Thionville-Illange, s'est favorablement répercutée sur le trafic de la Moselle.

Mesuré à l'écluse de Grevenmacher, le trafic (amont et aval) a atteint 8.886.637 t contre 7.996.943 t en 1978, soit une augmentation de 11,12%. Ce tonnage représente, après 1974, le chiffre le plus important enregistré depuis la canalisation de la Moselle.

Nouvelles diverses

Visites à Luxembourg

Le 21 avril, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a reçu à Luxembourg Monsieur Hamed El-Sayed, Ministre égyptien de l'Economie et du Commerce qui se trouvait à Luxembourg à l'occasion d'une réunion du Conseil de coopération entre la CEE et l'Egypte.

Le même jour, Monsieur Gaston Thorn a eu une entrevue avec Monsieur Saburo Okita, Ministre des Affaires Etrangères du Japon, et avec Monsieur Calvo Sotelo, Ministre espagnol chargé des relations avec les Communautés Européennes.

Monsieur Calvo Sotelo, Ministre espagnol chargé des relations avec les CEE a eu le 22 avril une entrevue avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement.

Le 22 avril, Monsieur Francisco Sa Carneiro, Premier Ministre portugais, accompagné de Monsieur Diogo Freitas Do Amaral, Ministre des Affaires Etrangères et de Monsieur Almeida Mendes, Secrétaire d'Etat à l'intégration européenne du Portugal, a effectué une visite officielle à Luxembourg. Le programme de cette visite prévoyait une audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg, des entretiens avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et avec Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères ainsi qu'une réunion de travail présidée par le Premier Ministre de Portugal et le Président du Gouvernement luxembourgeois.

Le 22 avril, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a eu un entretien avec Monsieur Hayrettin

Erkmen, Ministre des Affaires Etrangères de Turquie qui se trouvait à Luxembourg à l'occasion d'une session de la commission parlementaire mixte CEE-Turquie.

Le 27 avril, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu à Luxembourg des membres de famille de plusieurs otages retenus à l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Téhéran, notamment Madame Louise Kennedy, Madame Pearl Golcinsky, Madame Barbara Rosen et Madame Jane Queen.

Le 22 mai, Monsieur Charles-Ferdinand Nothomb, nouveau ministre belge des Affaires Etrangères, s'est rendu à Luxembourg où il a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Le 2 juin, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu à Luxembourg Monsieur Robert Urbain, Ministre belge du Commerce Extérieur.

Du 4 au 6 juin une délégation économique de la Malaisie sous la conduite de Monsieur Lee San Choon, Ministre malaysien des Transports, a effectué une visite à Luxembourg.

Le 19 juin, Monsieur Georges Kontogeorgis, Ministre grec chargé des relations avec les Communautés européennes, a fait une visite à Luxembourg au cours de laquelle il a eu notamment un entretien avec Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Visites à l'étranger

Le 9 avril, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etran-

gères, a participé à Lisbonne à une réunion du Comité des Ministres des Affaires Etrangères du Conseil de l'Europe.

Du 11 au 16 avril, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a effectué une visite de travail au Brésil.

Le 21 avril, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a eu à Sarrebruck des entretiens avec Monsieur Werner Zeyer, Ministre-Président de la Sarre.

Les 22 et 23 avril, Monsieur Jacques Santer, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale a effectué une visite en Tunisie au cours de laquelle il a signé une Convention de sécurité sociale entre le Luxembourg et la Tunisie.

Le 5 mai, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a participé à Bruxelles à la première rencontre ministérielle entre le Groupe Andin et les Communautés Européennes.

Du 15 au 20 avril, Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, a séjourné au Zimbabwe à l'occasion des cérémonies de l'indépendance de ce pays.

Du 8 au 12 mai, Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Santé, a pris part à Genève à la 33^e assemblée mondiale de la Santé.

Les 15 et 16 mai, Monsieur Jacques Santer, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, a participé à Venise à une réunion informelle des ministres du Travail et des Affaires sociales de la Communauté européenne.

Les 20 et 21 mai, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports, a participé à Bonn à la 51^e session du Conseil des Ministres de la Conférence Européenne des Ministres des Transports (C.E.M.T.).

Du 25 au 27 mai, Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, a participé à Genève à la Conférence internationale consacrée à l'aide au Cambodge.

Le 3 juin, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, a participé à Paris à la réunion au niveau ministériel du Conseil de l'OCDE.

Les 12 et 13 juin, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, ont pris part au Conseil Européen qui s'est déroulé à Venise. Au cours de ce sommet européen, le ministre des affaires étrangères luxembourgeois a été chargé en tant que président du Conseil des Communautés Européennes pendant le second semestre 1980 d'une mission de contact au Moyen-Orient.

Les 25 et 26 juin, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires

Etrangères, a participé à Ankara aux travaux de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord. D'Ankara, Monsieur Thorn s'est rendu à Bagdad où il a eu le 29 juin des entretiens avec le président irakien, Monsieur Saddam Hussein.

Le 30 juin, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, est arrivé en Jordanie où il a eu des entretiens avec le roi Hussein et le premier ministre jordanien, Monsieur Abdel Hamid Charaf.

Réunions à Luxembourg

Le Conseil des Communautés Européennes a tenu en avril quatre sessions à Luxembourg: le 21 avril dans sa composition Economie/Finances, du 21 au 24 avril dans sa composition Agriculture, les 21 et 22 avril dans sa composition Affaires Etrangères et les 27 et 28 avril de nouveau dans sa composition Agriculture.

Le 21 avril, le Conseil de coopération CEE-Egypte a tenu sa première session au niveau ministériel à Luxembourg.

Le 22 avril, les ministres des Affaires Etrangères des Neuf ont tenu à Luxembourg une session spéciale au titre de la coopération politique. Au cours de cette session ils ont adopté une déclaration relative aux mesures à prendre à l'égard de l'Iran.

Les 22 et 23 avril, la commission parlementaire mixte CEE-Turquie s'est réunie à Luxembourg pour sa 25^e session.

Le groupe de travail ministériel des questions sociales de l'Union économique Benelux s'est réuni le 28 avril à Luxembourg sous la présidence de Monsieur Jacques Santer, Ministre du Travail. La Belgique était représentée à cette réunion par Monsieur Alfred Califice, Ministre de la Prévoyance sociale, et Monsieur Roger de Wulf, Ministre de l'Emploi et du Travail tandis que Monsieur Willem Albeda, Ministre des Affaires sociales, et Monsieur L. de Graaf, Secrétaire d'Etat à la Prévoyance sociale, assistaient pour les Pays-Bas. Les ministres ont essentiellement porté leur attention sur la politique à poursuivre dans le domaine de la lutte contre le chômage.

Le 14 mai a eu lieu à Luxembourg une réunion du Conseil des Ministres de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'UEO. Le même jour la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée de l'UEO s'est réunie également à Luxembourg en vue de préparer la prochaine session plénière de l'Assemblée de l'UEO.

Au cours du mois de juin le Conseil des Communautés Européennes a tenu les sessions suivantes à Luxembourg: le 9 juin dans sa composition Travail, également le 9 juin dans sa composition Economie/Finances, le 16 juin dans sa composition Pêche, le 17 juin dans sa composition Agriculture, également le 17 juin dans sa composition Finances, le 24 juin dans

sa composition Transports et le 30 juin dans sa composition Environnement.

Le Comité consultatif CECA s'est réuni le 6 juin à Luxembourg sous la présidence de Monsieur Judith.

Les 26 et 27 juin, le Parlement Européen s'est réuni pour la première fois dans le nouvel hémicycle mis à sa disposition au Kirchberg. Cette session extraordinaire du Parlement Européen fut consacrée à la discussion du projet de budget des Communautés Européennes pour l'exercice 1980.

Relations internationales

A l'issue du Conseil de Gouvernement du 25 avril 1980, la déclaration suivante au sujet des Jeux Olympiques de 1980 a été publiée:

Le Conseil de Gouvernement a procédé à un nouvel examen de la question d'une participation luxembourgeoise aux Jeux Olympiques de Moscou.

Il rappelle sa déclaration du 25 janvier et il en réaffirme la teneur.

Le Gouvernement constate avec regret que la situation internationale qui a donné lieu à sa prise de position antérieure ne s'est nullement améliorée, au contraire; il a analysé les nombreuses interventions et initiatives prises notamment par les pays membres de la Communauté Européenne en vue d'une solution ou, du moins, d'une détente dans la crise afghane.

Le Gouvernement réaffirme solennellement sa solidarité sans réserve avec ses partenaires et alliés dans leur condamnation de cet acte d'agression et dans les diverses mesures prises ou envisagées en vue de démontrer à l'opinion publique mondiale et à l'Union Soviétique leur détermination de mettre un terme à une situation inacceptable.

Il confirme sa propre décision du 25 janvier de ne pas être représenté aux Jeux de Moscou et il lance un appel pressant au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, aux responsables sportifs et aux sportifs eux-mêmes ainsi qu'à tous les Luxembourgeois de se rendre compte du contexte politique dans lequel ils sont amenés à décider, chacun en ce qui le concerne, de leur participation aux Jeux. Il leur recommande instamment de démontrer eux aussi leur solidarité avec nos partenaires et alliés autant que leur condamnation d'un acte d'agression caractérisé envers un pays libre et, par conséquent, de ne pas participer aux Jeux Olympiques de Moscou.

Le 3 mai, le communiqué suivant a été publié par le Ministère des Affaires Etrangères: Désireux de consolider les relations de coopération et d'amitié entre l'Etat de Qatar et le Grand-Duché de Luxembourg, les deux Etats ont décidé d'établir des relations diplomatiques au niveau d'Ambassades.

Le 6 mai, le Ministère des Affaires Etrangères a publié le communiqué suivant: Guidés par leur désir commun de renforcer et de développer les relations d'amitié et de coopération entre leurs deux pays, les

Gouvernements des Emirats Arabes Unis et du Grand-Duché de Luxembourg ont décidé d'établir des relations diplomatiques entre leurs deux pays au niveau d'Ambassades avec effet au 6 mai 1980.

Le 16 juin, Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération, et Monsieur Jérôme Ntungumburanye, Ambassadeur de la République du Burundi, ont signé un accord dans le cadre du programme d'aide au développement bilatéral.

Déclaration du Gouvernement luxembourgeois au sujet des sanctions économiques prises contre l'Iran:

Le 4 novembre 1979 l'Ambassade des Etats-Unis à Téhéran a été occupée par de soi-disants étudiants qui ont pris en otage une cinquantaine de diplomates américains. Les plus hautes autorités iraniennes ont couvert cette prise d'otages, alors qu'il aurait été de leur devoir d'en obtenir la libération la plus rapide possible. L'inviolabilité du personnel diplomatique est en effet un des préceptes fondamentaux du droit international accepté universellement. Qu'il soit permis à cet égard de mentionner le comportement exemplaire des autorités britanniques lors de la récente prise d'otages précisément à l'Ambassade d'Iran à Londres.

Le Gouvernement luxembourgeois, individuellement et de concert avec les pays amis et alliés, a vivement condamné les actes illégaux et inhumains commis à Téhéran et est intervenu à de nombreuses reprises pour obtenir la libération des diplomates américains. Il en appelle une nouvelle fois aux autorités iraniennes afin qu'elles mettent fin sans délai à une violation extrêmement grave des règles qui sont à la base même des relations pacifiques entre Nations.

Le Gouvernement tient également à assurer le gouvernement des Etats-Unis, ainsi que, tout spécialement, les parents des otages, de sa profonde sympathie et de sa pleine solidarité.

Ayant examiné une nouvelle fois ce problème douloureux, le Gouvernement luxembourgeois, comme ses partenaires de la Communauté Européenne lors de la réunion de Naples du 17/18 mai, doit constater à son grand regret qu'aucun progrès n'a été accompli sur la voie de la mise en liberté des otages. Tout en espérant que son appel d'aujourd'hui trouvera un écho favorable, il juge cependant que le moment est venu de prendre des sanctions à l'encontre de l'Iran, sur la base du projet de décision du Conseil de sécurité que seul un veto soviétique a empêché d'être adoptée. Une telle action est engagée en même temps par les Neuf pays membres de la Communauté européenne, conformément à l'intention exprimée par les Ministres des Affaires Etrangères le 22 avril et confirmée par le Conseil Européen le 28 avril.

Les mesures suivantes ont été arrêtées:

1) Embargo commercial

— Mise sous licence des exportations et du transit de marchandises à destination de l'Iran, au moyen d'un règlement grand-ducal pris en vertu de l'article 2 de la loi du 5 août 1963 concernant

l'importation, l'exportation et le transit de marchandises.

- Instruction ministérielle de ne plus délivrer de licences à destination de l'Iran, exception faite pour les produits alimentaires, médicaux et pour les fournitures strictement destinées à un usage médical.
- 2) Embargo sur les transports
 - Circulaire ministérielle à toutes les entreprises de transport terrestre, aérien et maritime immatriculées au Luxembourg, qui leur recommande de se conformer aux dispositions prescrites par la résolution du Conseil de Sécurité.
- 3) Embargo financier
 - Circulaire du Commissariat au Contrôle des Banques à tous les instituts financiers et bancaires installés sur la place, qui reprend les mesures décidées par la résolution du Conseil de Sécurité.
 - Instruction gouvernementale à tous les instituts publics de crédit et de financement des exportations (SNCI, Ducroire, etc.) de s'abstenir de financer aucune opération à destination de l'Iran ou en liaison avec un ressortissant ou une société iraniens.
- 4) Embargo sur les contrats de service
 - Déclaration du gouvernement recommandant aux ressortissants luxembourgeois de s'abstenir de passer des contrats de service à l'appui de projets industriels en Iran.

Ces mesures sortiront leurs effets à partir du 22 mai 1980.

Divers

Le 1^{er} avril 1980, la moyenne semestrielle de l'indice des prix à la consommation a dépassé la cote d'échéance de 314,07 points. Les salaires et traitements étaient donc à adapter à partir du 1^{er} avril à la cote d'application de 318,77 points. Le taux mensuel du salaire social minimum pour travailleurs adultes a été revalorisé à 19.136 fr (6.003 fr à la cote 100).

Le 11 mai, le Prix de la Liberté de la Fondation Max-Schmidheiny a été remis à Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, ainsi qu'à Madame le Professeur Jeanne Hersch de Genève. La remise du Prix s'est déroulée à Saint-Gall en Suisse.

Le 14 mai, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite officielle auprès des Communautés Européennes à Bruxelles. Les Souverains ont été accueillis par Monsieur Roy Jenkins, Président et les Membres de la Commission des Communautés Européennes. Le Grand-Duc a assisté à une séance de travail de la Commission. Dans l'après-midi, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont assisté à une réunion du Comité des représentants permanents des Etats membres des Communautés Européennes.

Le 16 juin, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont assisté au Château de

Windsor aux cérémonies d'intronisation dans l'Ordre de la Jarretière. Sa Majesté la Reine Elisabeth II a adressé à cette occasion au Grand-Duc des paroles particulièrement aimables au cours d'une allocution. Mentionnons que le Grand-Duc a été formellement reçu dans l'Ordre de la Jarretière en 1975. Voici le texte de l'allocution de la Reine Elisabeth:

« At this Chapter of the Most Noble Order of the Garter, I am delighted to welcome His Royal Highness The Grand Duke of Luxembourg and Her Majesty The Queen of Denmark. The presentation of the Garter has traditionally been the most signal gesture of honour and friendship that the British Sovereign can make to a fellow Christian Sovereign.

The Grand Duke was nominated and declared a Knight of the Order some eight years ago and was present at the Garter Service in 1975. I am sure all the Knights Companion will feel honoured by his presence here again today.

Your Royal Highness, when I look at your Garter Banner in St. George's Chapel, I see that it is replenished with lions. Lions too are prominent in the Royal Arms of this kingdom and I regard them as symbolic of the friendship that exists between Luxembourg and Great Britain.

But Your Royal Highness personally demonstrated that the links between our countries were much more than symbolic when you fought with the Irish Guards in Europe in the last war. We shall always recall your gallant service with gratitude.»

Le 27 juin est décédé à Luxembourg Monsieur Marcel Fischbach, ancien ministre et ambassadeur, à l'âge de 65 ans. Monsieur Fischbach était né le 22 août 1914 à Luxembourg. De 1940, avec une interruption forcée pendant la seconde guerre mondiale, jusqu'à 1964 il a été journaliste et éditorialiste au Luxemburger Wort. De 1958 à 1964 il a été échevin et bourgmestre ff. de la Ville de Luxembourg. En 1964 Monsieur Fischbach entra au gouvernement en qualité de ministre de la Force Armée, des Classes Moyennes et de Ministre adjoint aux Affaires étrangères. Il occupa ces fonctions jusqu'en juillet 1967. En 1968, Monsieur Fischbach est nommé ambassadeur du Luxembourg à Berne. Il se voit confier ensuite les ambassades de Bruxelles et de Bonn où il restait en poste jusqu'à la fin 1979 quand il a fait valoir ses droits à la retraite.

Les cérémonies du 35^e anniversaire de la libération des camps de concentration furent clôturées le 27 avril par la Journée nationale de la Déportation. Au cours d'une séance académique organisée dans le cadre de la Journée au théâtre de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et de nombreuses personnalités, des discours furent prononcés par Monsieur Aloyse Raths, Commissaire à la Résistance, Monsieur Ed. Barbel, Président de la L.P.P.D., Monsieur Robert Krieps et Monsieur Pierre Grégoire, membres du comité d'organisation, ainsi que par Monsieur Jacques Santer, Ministre du Travail, au nom de Monsieur

Pierre Werner, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le message de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement.

Message du Président du Gouvernement à l'occasion du 35^e anniversaire de la libération des camps de concentration

Il y a des anniversaires qui au-delà du simple témoignage deviennent des admonestations adressées aux générations présentes pourqu'elles n'oublient pas et qu'elles les entendent comme des avertissements de l'histoire. Ce trente-cinquième anniversaire de la libération des camps demande d'abord de tout un chacun un recueillement devant les immenses sacrifices, devant les souffrances innommables subis par des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, victimes d'une terreur barbare. Mais cet anniversaire reste aussi un appel à la vigilance de tous ceux qui ont survécu à l'enfer, en partie parce qu'ils avaient décidé de témoigner et de proclamer de toutes leurs forces face à leurs contemporains et aux générations futures — pour nous dire «Plus jamais».

Leurs témoignages et leurs exhortations restent d'une valeur inestimable dans un monde où l'intolérance, la violence, le mépris de la personne humaine n'ont nullement disparu. «Les hommes normaux ne savent pas que tout est possible. Même si les témoignages forcent leur intelligence à admettre, leurs muscles ne croient pas. Les concentrationnaires savent», écrivait David Rousset peu de temps après la Libération. De nombreux Luxembourgeois ont connu les horreurs de l'univers concentrationnaire qui poursuit ses ravages aux quatre coins du monde. Vous, les survivants, êtes les témoins d'une horreur qui n'avait pas de limites.

Il n'y pas une seule journée qui passe, sans que nous apprenions de nouvelles arrestations, de disparitions, de condamnations d'hommes et de femmes, victimes de systèmes totalitaires.

Dans certaines parties du monde le génocide reste une pratique courante. Dans combien de pays les libertés et les droits élémentaires de la personne humaine sont-ils bafoués. L'univers concentrationnaire a de multiples facettes, camps, prisons, tortures, hôpitaux psychiatriques ou simplement misère et faim.

«Les astres morts poursuivent leur course» (D. Rousset) dans un monde où les droits de l'homme et les droits des peuples ne résistent pas à l'impitoyable logique totalitaire des pouvoirs absolus et des idéologies inhumaines.

Face à des actes dangereux pour la paix le 35^e anniversaire de la libération des camps coïncide presque avec le 40^e anniversaire de l'invasion de notre pays par les armées nazies et le début d'une des périodes les plus douloureuses de notre histoire. Aujourd'hui une paix internationale ô combien fragile a été ébranlée par des événements d'une extrême gravité. Prise d'otages, invasion militaire sont autant de signaux, d'avertissements.

Le peuple luxembourgeois qui deux fois en trente ans a été victime de l'agression étrangère au mépris de toutes les règles internationales est solidaire d'une

petite nation fermement attachée à son indépendance face aux volontés impériales d'une superpuissance.

Notre solidarité résolue avec tous ceux qui sont pourchassés et opprimés pour leurs idées religieuses, politiques ou syndicales n'a pas simplement valeur symbolique.

Elle donne aujourd'hui, comme il y a trente-cinq ans, à toutes les victimes de l'intolérance la volonté de survivre et l'espoir dans l'avenir.

Nos sociétés démocratiques qui restent largement minoritaires dans notre monde, doivent relever le grand défi que restent la défense des valeurs de liberté, de justice, de respect de l'homme face à de nouvelles tentations totalitaires qui menacent.

L'Europe dont l'unification fut entreprise par une génération d'hommes forts de l'expérience des horreurs de la guerre et du totalitarisme, doit rester un défenseur intransigeant des droits de l'homme et de la paix dans le monde.

Ses valeurs qui sont celles de l'humanisme restent pour des millions d'êtres opprimés une source de foi et d'espoir. Trop de complaisance à l'égard de ceux qui font peu de cas des règles internationales est illusoire, l'histoire contemporaine est là pour nous le rappeler.

La meilleure façon de rendre hommage aujourd'hui à tous ceux qui ont payé de leur vie ou de leur santé leur attachement à la liberté et à la justice, est de poursuivre avec volonté leur combat et leur engagement pour les droits de l'homme.

C'est là que cet anniversaire prend toute sa signification, une reconnaissance à tous nos combattants de la liberté, mais aussi un appel à tout notre peuple et particulièrement à notre jeunesse que cette liberté et le respect de l'homme sont des droits universels et qu'ils demandent un engagement sans relâche.

Le décès du Président Tito

A l'occasion du décès du Président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, Monsieur Josip Broz Tito, des télégrammes de condoléances ont été envoyés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Télégramme de condoléances de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur Lazar Kolisevski, Vice-Président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, Belgrade:

Mes compatriotes se joignent à moi pour vous adresser les plus profondes condoléances à l'occasion de la perte cruelle qui frappe votre pays par la disparition de la personnalité prestigieuse qu'était le Maréchal Tito. Son engagement héroïque contre la tyrannie nazie pendant les sombres années de guerre à inspiré le peuple luxembourgeois opprimé. Nous nous inclinons avec respect et admiration devant la mémoire de ce très grand homme d'Etat qui a consacré sa vie à la liberté de la Yougoslavie.

Jean

*Télégramme de condoléances du Président
du Gouvernement*

Son Excellence Monsieur le Président du secrétariat fédéral de la République socialiste fédérative de Yougoslavie:

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg s'associe au grand deuil qui vient de frapper la République socialiste fédérative de Yougoslavie, par le décès de son Président, le Maréchal Tito. Il déplore avec tous les Yougoslaves la disparition d'un homme d'Etat dont le courage et la clairvoyance ont été à l'origine de la libération et de l'indépendance de leur pays.

Nous garderons une mémoire fidèle à celui qui, pendant de longues années, a non seulement exercé de lourdes responsabilités à la tête de l'Etat yougoslave, mais n'a également jamais cessé de clamer le droit à l'indépendance de tous les peuples. Son action infatigable à l'échelle mondiale pour le dialogue entre toutes les nations témoigne de son engagement fervent pour la paix mondiale.

Mes compatriotes et moi-même n'oublierons jamais les gages d'amitié et d'estime que l'illustre défunt a donnés au peuple luxembourgeois, et cela plus particulièrement à l'occasion de la visite d'Etat en 1970.

Croyez, Monsieur le Président du secrétariat fédéral de la République socialiste fédérative de Yougoslavie à toute notre douloureuse sympathie en cette heure d'affliction.

Pierre Werner

Président du Gouvernement Luxembourgeois

Son Excellence, Monsieur Josip Vrovec
Secrétaire fédéral aux Affaires étrangères
Belgrade

C'est avec une vive émotion que je viens d'apprendre la disparition du Président Tito.

Le fondateur de la Yougoslavie moderne aura incarné jusqu'à l'ultime extrémité les valeurs les plus profondes de son peuple par l'exemple de sacrifice, de foi patriotique et de clairvoyance qu'il aura légué à un monde soumis à de multiples convulsions. Tous ceux qui ont eu l'honneur de le rencontrer garderont un souvenir impérissable de sa personnalité. L'empreinte que le Maréchal Tito a laissé dans l'histoire, au terme d'une destinée qui était également l'épopée d'un quart de siècle, engagera, j'en suis convaincu, ses compagnons de route à continuer sur ses pas et de faire apparaître moins angoissante sur la scène internationale la perte qui est dure pour tous ceux qui sont attachés à la paix mondiale.

A vous-même et au peuple yougoslave, je tiens à exprimer l'expression de ma profonde sympathie et l'assurance de la solidarité de mes compatriotes.

Gaston Thorn

Ministres des Affaires étrangères

Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier a représenté la Famille grand-ducale aux obsèques du Maréchal Tito le 8 mai à Belgrade. Le gouvernement luxembourgeois était représenté par Monsieur Pierre

Werner, Président du Gouvernement et Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères.

A l'occasion du 30^e anniversaire de la déclaration de Robert Schuman, le Mouvement Européen avait organisé le 9 mai 1980 à Paris le «Congrès de l'Europe». L'allocution d'ouverture fut prononcée par Monsieur Georges Berthoin, Président international du Mouvement Européen. Le programme du congrès prévoyait entre autres des interventions de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et de Monsieur Gaston Thorn, Président de la Fédération des Partis Libéraux et Apparentés. Nous reproduisons ci-après l'intervention de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement:

Quand le courage politique et le sens des responsabilités rejoignent la lucidité et la créativité et comme ce fut le cas dans les rapports entre Robert Schuman et Jean Monnet, l'Histoire secouée fait un bond en avant. Cela fut certainement le cas à l'occasion de la déclaration du président Schuman du 9 mai 1950, dont nous commémorons le 30^e anniversaire à l'invitation du Mouvement Européen.

En tant que Président du Gouvernement d'une nation que son passé historique autant que sa dimension prédisposent à accepter avec empressement l'organisation pacifique de l'Europe unie, j'apporte à ce congrès l'hommage de gratitude due à ces deux hommes avec la réaffirmation de notre volonté de joindre nos efforts à ceux de nos partenaires, poursuivre avec détermination et probité la construction de l'Europe. Comment le message de Robert Schuman ne serait-il pas profondément saisi et quotidiennement vécu par mon pays dans lequel, en raison précisément des conflits européens, le sort a voulu que Robert Schuman naisse et reçoive les premières impressions de la vie.

Aujourd'hui il nous appartient de continuer son œuvre.

Comme en 1950, les impasses dans la vie en commun des nations se multiplient, la violence sévit en maints points du globe et l'Europe s'interroge sur sa destinée, sur sa place et son influence dans le monde ainsi que sur les périls qu'elle affronte.

L'occasion nous est offerte par cette commémoration d'exprimer notre satisfaction au sujet du chemin parcouru au cours des trente dernières années, sur les incontestables résultats de la Communauté Européenne dans l'essor de nos économies et le bien-être de nos populations. A cette satisfaction se mêle cependant l'amertume d'échecs politiques passés, voire récents, ainsi que la perplexité au sujet de la route à suivre au cours des prochaines années.

Dans ce moment de doute et d'interrogation, il appartient aux militants pour l'Europe unie de donner des impulsions de pensée et d'action à l'œuvre d'unification. Il appartient au Mouvement Européen de dénoncer les pusillanimités et les égoïsmes, mais en même temps de saisir clairement et lucidement quels sont les problèmes qui affectent l'œuvre d'intégration dans la phase actuelle de son évolution.

Les récents événements ont prouvé que les politiques communautaires sont inégalement dévelop-

pées. Tout en nous félicitant du degré élevé d'intégration obtenu par la politique agricole, les problèmes d'inflation et de chômage nous obligent à entamer ou à hâter le processus de convergence et de solidarité dans différents autres domaines, dont notamment ceux des structures industrielles, de l'énergie, du développement régional, certains objectifs communs de politique sociale.

Nous nous félicitons des premiers résultats satisfaisants du système monétaire européen. L'expérience faite antérieurement prouve que la stabilité monétaire et la convergence des politiques économiques ne seront définitivement acquises que si nous persistons dans le mouvement vers l'union économique et monétaire en dépit des perturbations qui nous viennent de l'extérieur. A ce propos il faut que nos politiques s'accordent sur leur orientation fondamentale et que nous acceptions les mises en commun des politiques et des moyens qui s'imposent pour réaliser l'union monétaire.

Nous sommes confrontés d'autre part avec un nouvel élargissement de la Communauté, qui est dans la ligne de l'ouverture aux pays démocratiques proclamée dès le 9 mai 1950.

Mais nous savons que l'accroissement du nombre des membres de la Communauté engendre des problèmes de gestion et d'efficacité. Finalement il sera impossible d'éviter la solution de certains problèmes institutionnels. Le processus de la prise de décision dans la Communauté doit être reconsidéré. Divers rapports, le rapport Tindemans, le récent rapport des

Trois Sages font des propositions de diverse nature et de divers degrés qui devraient être examinées à fond par les gouvernements.

Un nouvel effort serait à accomplir notamment pour assouplir le fameux compromis de Luxembourg au sujet de l'application des dispositions des Traités sur les votes majoritaires, à propos notamment de la définition ou de l'affirmation du caractère vital de tel ou tel problème national.

L'ampleur et la durée des négociations que comportent actuellement la discussion et la négociation des problèmes même courants dans la Communauté, pourrait nous amener aussi à réexaminer la proposition faite en janvier 1971 par le Président Pompidou d'envisager que les gouvernements désignent dans leur sein et avec une pleine responsabilité gouvernementale des ministres chargés des affaires européennes, première phase d'évolution vers un exécutif communautaire plus cohérent.

Enfin cette journée devrait être consacrée également à la réaffirmation de la fidélité aux dispositions des Traités; de la volonté de les appliquer selon la volonté et l'esprit de leurs auteurs, d'en utiliser les formules et les clauses permettant de réaliser les progrès dans l'intégration acceptés par tous les membres.

L'élection directe du Parlement Européen fournit au dialogue entre les instances communautaires un partenaire de grand poids politique et psychologique. Les électeurs de ce Parlement s'attendent à ce qu'il joue le rôle à lui imparti en vertu de sa légitimité.

Chambre des Députés

Mois d'avril

22 avril: 48^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Déclaration sur l'état de la nation (Débat).

23 avril: 49^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Déclaration sur l'état de la nation. (Débat — suite).

24 avril: 50^e séance publique. — Déclaration sur l'état de la nation (Débat — fin).

29 avril: 51^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Question urgente. — Pro-

jet de loi 2370 portant création d'une allocation de maternité. Rapport de la Commission de la Santé publique, des Dommages de Guerre et de la Famille. Discussion générale.

30 avril: 52^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Question concernant l'ordre du jour. — Communications. — Projet de loi 2272 concernant l'élimination des déchets. Rapport de la Commission de l'aménagement du Territoire et de l'Environnement. Discussion générale.

Mois de mai

6 mai: 53^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Question préalable. — Communications. — Questions au Gouvernement.

7 mai: 54^e séance publique. — Communication. — Projet de loi 2250 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire. Discussion générale.

8 mai: 55^e séance publique. — Projet de loi 2250 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire. Discussion générale.

20 mai: 56^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communications. — Questions au gouvernement. Dépôt d'une proposition de loi. — Déclaration sur l'état de la nation. Motions.

21 mai: 57^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Lecture d'une proposition de loi. — Communications. — Déclaration sur l'état de la nation. Motions.

22 mai: 58^e séance publique. — Question à l'ordre du jour. — Dépôt d'un projet de loi. — Interpellation de M. Jean Gremling concernant la construction de la centrale nucléaire à Cattenom. — Projet de loi 2336 portant approbation de la Convention européenne relative aux obligations en monnaie étrangère, en date à Paris, du 11 décembre 1967. Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2363 portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas au sujet de la perception et du recouvrement de cotisations de sécurité sociale, signé à Luxembourg, le 20 décembre 1978. Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. — Projet de loi 2343 portant approbation de la Convention sur la loi applicable en matière d'accidents de la circulation routière, faite à La Haye, le 4 mai 1971. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Lecture du texte du projet de loi. — Projet de loi 2261 portant approbation de la Convention européenne sur la notification à l'étranger des documents en matière administrative, signée à Strasbourg, le 24 novembre 1977. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Lecture du texte du projet de loi. — Vote par appel nominal sur les projets de loi 2363, 2343 et 2261, et dispense de second vote constitutionnel.

28 mai: 59^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions à l'ordre du jour. — Questions au Gouvernement. — Déclaration sur l'état de la nation. Motions. — Résolution concernant le Prix Nobel de la Paix. — Projet de loi 2374 sur les attachés de justice. Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi 2338 portant modification de l'article 491 du Code pénal. Seconde lecture. Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture du texte

amendé du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi 2394 autorisant l'aliénation, par voie d'échange d'une parcelle domaniale située à Bous. Rapport de la Commission pour la Vente des Domaines de l'Etat. b) Projet de loi 2395 autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine curial de Feulen. Rapport de la Commission pour la Vente des Domaines de l'Etat. c) Projet de loi 2404 autorisant l'aliénation par vente de gré à gré, d'une parcelle de labour dépendant du domaine curial de Grevenmacher. Rapport de la Commission pour la Vente des Domaines de l'Etat. — Lecture du texte du projet de loi 2394. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Lecture du texte du projet de loi 2395. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Lecture du texte du projet de loi 2404. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

29 mai: 60^e séance publique. — Communication. — Interpellation de M. Cravatte au sujet de la ligne des CFL, dite du Nord.

Mois de juin

3 juin: 61^e séance publique: — Questions au Gouvernement. — Motions concernant la sauvegarde de l'identité luxembourgeoise. — Projet de loi 2105 concernant la révision des procès criminels et correctionnels et les indemnités à accorder aux victimes d'erreurs judiciaires. Première lecture. Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2388 autorisant le Gouvernement à procéder à la construction d'une caserne de gendarmerie à Béréldange, y compris l'aménagement des alentours et l'ameublement des locaux de service. Rapport de la Commission des Travaux publics. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2371 portant approbation du Troisième Protocole, signé à Bruxelles, le 29 novembre 1978, portant modification de la Convention coordonnée instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise, établie conformément à l'article XXIII du Protocole de révision, signé à Bruxelles, le 29 janvier 1963. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2389 portant approbation de l'Accord relatif aux services aériens réguliers de marchandises entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Populaire de Chine, signé à Beijing, le 29 septembre 1979. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

17 juin: 62^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Communications. — Hommage à M. Alex Werné, ancien député. — Dépôt d'une proposition de loi. — Questions au Gouvernement. — Motions concernant l'identité luxembourgeoise.

18 juin: 63^e séance publique. — Apurement des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 1979. Rapport de la Commission des Comptes. Discussion générale. Adoption des conclusions. Motion. — Projet de loi 2319 modifiant certaines dispositions de la loi concernant l'impôt sur le revenu. Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

19 juin: 64^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communications. — Lecture d'une proposition de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi 2361 modifiant certaines dispositions en matière d'impôts communaux. Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale.

24 juin: 65^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Demandes d'interpellation. — Projet de

loi 2361 modifiant certaines dispositions en matière d'impôts communaux. Discussion générale.

25 juin: 66^e séance publique. — Question urgente. — Communications. — Projet de loi 2361 modifiant certaines dispositions en matière d'impôts communaux. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. Motions.

26 juin: 67^e séance publique. — Communications. — Projet de loi 2361 modifiant certaines dispositions en matière d'impôts communaux. Motions. — Projet de loi 2381 portant modification de la loi du 20 juin 1977 ayant pour objet 1. d'instituer le contrôle médical systématique des femmes enceintes et des enfants en bas âge; 2. de modifier la législation existante en matière d'allocations de naissance. Rapport de la Commission de la Santé publique, des Dommages de Guerre et de la Famille. — Proposition d'une liste de trois candidats pour le poste de Président de la Chambre des Comptes et d'une liste de trois candidats pour un poste de conseiller à la Chambre des Comptes. — Projet de loi 2381 portant modification de la loi du 20 juin 1977 ayant pour objet 1. d'instituer le contrôle médical systématique des femmes enceintes et des enfants en bas âge; 2. de modifier la législation existante en matière d'allocations de naissance. Discussion générale.